



HAL
open science

Archéologie(s) réunionnais(e)

Jean-François Géraud

► **To cite this version:**

Jean-François Géraud. Archéologie(s) réunionnais(e). Revue historique de l'océan Indien, 2008, Autour de l'histoire de La Réunion : recherches, enseignement, 04, pp.7-48. hal-03412380

HAL Id: hal-03412380

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412380>

Submitted on 3 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Archéologie(s) réunionnaise(s)

Jean-François Géraud
 CRESOI – EA 12
 Université de La Réunion

Au cœur d'un océan Indien considéré de longue date comme un espace archéologique, La Réunion fait irruption. Cet avènement ne saurait étonner. L'océan Indien borde des terres de très anciennes cultures, du « sous-continent indien », à l'Afrique de l'est et au sud du Proche-Orient, dans lesquelles, en ombre portée aux récits mythologiques, aux traditions orales, émergent vestiges et traces archéologiques. Leur sens peut surprendre l'Occident, qui remet en cause les anciennes périodisations à quoi l'Europe s'accroche, et montre, qu'en la matière, les liens transversaux furent antérieurs aux flux nord-sud de la conquête et de la domination.

Car l'océan Indien lui-même est espace archéologique. En cet ancien théâtre de mouvements migratoires « austronésiens », africains, arabes et enfin européens, les îles, petites ou étendues, furent les témoins de ces rencontres, « contact zones »¹ où se sont construits ses peuplements, métissées ses cultures, stratifiés ses vestiges.

La Réunion semblait avoir échappé à ces dynamiques. Au-delà des sympathiques délires de Jules Hermann², elle accomplissait le phantasme occidental de l'île vierge, du paradis retrouvé, n'ayant accueilli personne avant les Européens. Sur ce territoire dépourvu jusqu'en 1665 de population durablement résidente, toute enquête archéologique, c'est-à-dire consacrée par principe aux vestiges antiques – selon les conceptions de l'archéologie classique qui prévalaient alors – était injustifiée, a priori barrée³. C'est pourquoi l'île ne possède toujours aucun service d'archéologie régionale, n'est représentée ni engagée dans aucune des si fécondes coopérations archéologiques régionales. Opérer des fouilles nécessite un combat administratif dont le succès dépend d'autorisations parisiennes, alors que la régionalisation est en place depuis 1982⁴, et que la Convention de Malte a été ratifiée par la France⁵. Nulle auto-

¹ « ... what I like to call «contact zones,» social spaces where disparate cultures meet, clash, and grapple with each other, often as highly asymmetrical relations of domination and subordination - like colonialism, slavery, or their aftermaths as they are lived out across the globe today », Mary Louise Pratt, « Introduction » à *Imperial Eyes. Travel Writing and Transculturation*, London & New-York, Routledge, 1992, 257 p.

² Jules Hermann, *Colonisation de l'île Bourbon et fondation du quartier de Saint-Pierre*, Paris, 1900 ; *Les révélations du Grand Océan*, 1927.

³ Le rapport d'une mission menée du 8 au 12 octobre 1972 par Jean Cazagnes concluait : « Je ne pense pas cependant, dans le contexte actuel, que le peu de densité des vestiges connus justifie la création d'une Direction des Antiquités, c'est pourquoi je propose, plutôt, pour affirmer la présence du service, la création d'une antenne archéologique relevant directement du ministère », proposition qui n'eut d'ailleurs pas de suite. L'intégralité du rapport est citée dans Roger Théodora, *Candide et l'ancien puits. Libres considérations sur le passé lointain des îles Mascareignes et de l'océan Indien*, 2006, Azalées édition, 510 p.

⁴ Même dans le cadre d'une archéologie commençant à la fin du XVIII^e siècle, La Réunion est dans une situation d'urgence. Les exigences de l'aménagement multiplient les risques de disparition de vestiges et de patrimoine. On a en mémoire deux simples faits de l'année 2007 : la destruction (24 février 2007) de la chapelle d'Harambure, construite dans les Hauts de Sainte-Marie, quartier Beaufonds, par des engagés venus du Sud de l'Inde en 1870 ; le double marathon relatif au dégagement des « squelettes de Saint-Paul », après le passage du cyclone Gamède (mars 2007) : pour obtenir la venue d'un archéologue métropolitain spécialiste des rites funéraires, pour obtenir la publication de ses conclusions.

⁵ Première convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, signée et ratifiée par la France en 1992, applicable à partir de 1996 ; le texte se trouve en particulier sur le site URL : <http://pagesperso-orange.fr/anact.collectivites/html/2002/convmalte.htm>.

rité locale pour déterminer la moindre fouille, fouille de sauvetage, activité archéologique préventive.

Or, depuis la mise en place de cette logique de carence, une double évolution s'est produite. Conceptuelle en premier lieu, avec la tardive introduction, en France, d'archéologies développées de longue date dans les pays anglo-saxons et scandinaves, consacrées à l'étude de la culture matérielle, aux vestiges urbains (archéologie urbaine) ou industriels (archéologie industrielle). Le territoire de La Réunion, sans contredit, relève de ces archéologies-là. Dans le même temps, s'est édifiée la demande sociale d'une population qui veut en savoir plus sur ses origines, la façon de vivre des Anciens. Chaque année, la Journée du Patrimoine est là pour en attester, à travers la fréquentation des sites, les expositions d'objets *lontan*, les ateliers intergénérationnels, etc. La signature, en 2006, de la « Charte pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine réunionnais », par la Région Réunion, l'Etat, le Département et l'Association des Maires, l'ouverture prochaine de la MCUR, devraient faire évoluer les choses dans le bon sens.

Si bien que désormais pourrait faire sens sur notre sol l'aphorisme de Michel Butor : « Ce que nous cherchons dans l'archéologie, ce n'est pas tant notre passé que notre avenir ». Tout comme l'historien, l'archéologue est placé aux avant-postes de l'histoire, dialogue avec la mémoire. L'un et l'autre ont la charge d'interpréter les signes du passé, mais alors que pour l'historien le passé est d'abord une information qu'il peut lire ou écouter, pour l'archéologue le passé est matière.

Ainsi, en l'espace d'une vingtaine d'années, La Réunion est passée du déni archéologique, époque des chercheurs de prétendus « trésors » ou archéologues marrons, type « Bibique »⁶, à l'acceptation de l'expertise archéologique de son passé. L'examen des questionnements et des recherches décousues qui sont esquissées peut fournir une idée des chantiers scientifiques du futur.

*

1 – Archéologie [réunionnaise] : épistémologie

La quasi-absence de pratique archéologique dans l'île, en tout cas son absence officielle, présente paradoxalement un avantage. C'est que, sans passé ni routine, l'archéologue à La Réunion pourra faire précéder sa pratique d'une réflexion théorique qui informera ses investigations. Les quelques remarques suivantes donneront un aperçu de réponse à la question : quelle archéologie pour La Réunion ?

Archéologie et identité

« Dès son avènement comme science humaine, l'archéologie a été utilisée pour servir les constructions identitaires des Etats modernes »⁷. En France, au XIX^e siècle, c'est autour de Vercingétorix et de « nos ancêtres les Gaulois » que s'architecture définitivement

⁶ Entre 1959 et 1995, Joseph Guy Germain Tipveau, dit Bibique, développe et médiatise à La Réunion une activité de « chercheur de trésors », version primitive et prédatrice de l'investigation archéologique.

⁷ M. Fondrillon, D. Germinet, A. Laurent, E. Marot, V. Marthon, N. Poirier, M. Salin, « Aborder la question de l'identité en archéologie : bilan bibliographique et réflexions dans des thèses en cours », *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 18, octobre 2005, CITERES, Laboratoire Archéologie et Territoires, UMR 6173, CNRS, Université de Tours, URL : http://citeres.univ-tours.fr/doc/lat/pecada/pecada_18.pdf.

l'identité nationale. En 1858, le duc d'Aumale, fils de Louis-Philippe, décerne au chef arverne le titre de « Premier des Français » ; au même moment, Napoléon III entreprend l'ouverture de nombreux chantiers archéologiques, en particulier à Alésia⁸, et à Gergovie... Ainsi la France s'invente-t-elle des ancêtres sur mesure, à usage interne et bientôt externe (monde colonial). On sait aujourd'hui que ces ancêtres-là et ce métarécit historique n'ont qu'assez peu de choses à voir avec la « réalité historique », comme l'ont montré depuis les travaux de nombreux historiens, en particulier, pour notre temps, ceux de Christian Goudineau⁹.

La France n'est évidemment pas seule dans ce cas. On relève une démarche identique dans les pays émergents d'Europe centrale, de la fin du XIX^e siècle à nos jours, en passant par l'après Deuxième Guerre mondiale : telle la Pologne après 1945¹⁰ par exemple. Près de nous, nombre de pays africains, et l'Etat malgache, notre voisin, ont également adopté peu ou prou la même démarche d'instrumentalisation de l'archéologie depuis la fin de la période coloniale.

Il y a là une tentation de considérer l'identité comme une essence fixe (achevée, ou fixée quand, selon quels critères, par qui ?), enfermant – autant qu'elle isole et protège – un individu dans son appartenance à un groupe. A cette identité « substantielle » et excluante, il convient d'opposer l'identité définie par Claude Lévi-Strauss comme « une sorte de foyer virtuel auquel il nous est indispensable de nous référer pour expliquer un certain nombre de choses mais sans qu'il ait jamais d'existence réelle »¹¹.

Il est vrai que par sa nature, l'archéologie semble favoriser la recherche identitaire. Elle ne peut traiter en effet des représentations abstraites que les groupes sociaux se font d'eux-mêmes ; mais parce qu'elle s'intéresse aux restes matériels des activités humaines passées, au quotidien des populations, à travers le concept de « culture matérielle », elle permet de les définir comme caractéristiques d'un – ou de plusieurs – groupes humains résidentiels à une époque donnée. Dès la fin du XIX^e siècle, on propose d'utiliser les divers types d'objets archéologiques pour définir les différentes cultures. Et en 1929, le grand archéologue V. Gordon Childe établit une équation directe entre « culture matérielle » et « peuple », scellant le lien apparemment générique entre archéologie et identité¹², dévoyé – mais pouvait-il en être autrement ? – par les travaux douteux et nébuleux de l'archéologue nazi Gustav Kossinna¹³. La « New Archaeology » qui, dans les années 1960-70, a si profondément renouvelé la discipline, n'a que partiellement remis en cause cette position¹⁴. En effet, même s'ils s'intéressent plutôt aux identités collectives, notamment

⁸ On édifia sur le site une statue de Vercingétorix aux traits de l'empereur et portant l'inscription « La Gaule unie ne formant qu'une seule nation animée d'un même esprit peut défier l'univers. Napoléon III à la mémoire de Vercingétorix ».

⁹ Christian Goudineau, *Regard sur la Gaule*, 1998, Errance et rééd. 2007, Actes Sud, 573 p.

¹⁰ En 1945, la Pologne désirant affirmer son identité, développe d'importantes recherches archéologiques dans un contexte de polémique entre historiens polonais et allemands sur l'origine locale ou étrangère de l'État. On étudie l'époque antérieure à la colonisation germanique (IV^e – V^e siècles) où les territoires à l'Est de l'Elbe furent occupés par les Slaves. Avec le régime socialiste, l'idéologie marxiste favorise à son tour l'archéologie, qui pourvoit en données relatives aux systèmes de production. Voir Jean-Michel Poisson, « De la création de l'État à sa reconstitution en Pologne : L'archéologie au service de la nation », *Les déjeuners de l'Institut des Sciences de l'Homme*, dossier n° 46, avril 2005, URL : <http://www.hominides.com/html/references/rencontre-europeenne-anthropologie.htm>.

¹¹ Claude Lévi-Strauss, *L'Identité*, Paris, PUF, coll. Quadrige, 5^e édition, 2007.

¹² V. G. Childe, *The Danube in Prehistory*, 1929, Clarendon Press, Oxford, 479 p.

¹³ L'archéologue Gustav Kossinna (1858-1931), définissait l'archéologie comme « une science éminemment nationale » (!), et proclamait l'équation entre une culture archéologique et un groupe ethnique (Voir Alain Schnapp, « L'autodestruction de l'archéologie allemande sous le régime nazi », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 78, avril-juin 2003, p. 101-109).

¹⁴ L. R. Binford, « Archaeology as anthropology », *American Antiquity*, 28-2, 1962, p. 217-225; dir. L. R. Binford, *An Archaeological Perspective*, New-York, Seminar Press, 1972, 464 p.

sociales, et se détournent des identités ethniques dont les critères et démarches défini-toires ne présentent pas les caractères de scientificité requis, ses chercheurs admettent cependant que l'on peut connaître de tous les traits d'une société à partir de ses seuls vestiges matériels¹⁵.

En réaction, depuis les années 1980, les archéologues insistent de plus en plus sur la nécessité d'étudier les vestiges dans leur contexte, et non de les en détacher comme un élément emblématique, « signifié » absolu d'une réalité identitaire. En France, d'ailleurs, André Leroi-Gourhan distingue alors « culture matérielle », « peuple » et/ou ethnie : « La répartition très vaste des techniques magdaléniennes n'implique pas forcément une identité culturelle totale »¹⁶, écrit-il. Pour utiliser un raccourci, mais qui fait sens : ce n'est pas parce que de nombreux groupes humains – y compris à La Réunion – boivent du *Coca*, portent des *jeans*, écoutent de la musique *rock*, qu'ils appartiennent à la culture américaine, encore moins au peuple américain. On frémit à l'idée que les archéologues du futur, qui en trouveraient les vestiges sur notre île, puissent opérer une telle assimilation... On mesure ici toute l'importance des notions de contexte et d'emprunt.

Or la documentation archéologique est non seulement matérielle, mais aussi essentiellement fragmentaire et lacunaire : ce qui doit aussi limiter les possibilités d'interprétation des identités des populations du passé. L'archéologue en effet doit déterminer d'abord la fonctionnalité des vestiges, puis les replacer dans des assemblages cohérents (faciès) qui informeront sur le statut du site, lequel sera lui-même intégré dans une configuration régionale, selon une démarche « scalaire ». Mais là encore, on peut hésiter entre le choix d'une explication à dominante culturelle, ou révélant l'existence de flux de produits ou d'influences. En tout état de cause, le travail du fouilleur ne met en évidence que ce que l'on peut définir comme une « culture archéologique », ensemble de traces laissées par un ou des groupes de résidents, qui ne saurait être assimilée à la culture définitoire d'un groupe ethnique. Aborder l'identité des groupes ethniques du passé à partir des seuls vestiges discontinus de leur culture matérielle est une démarche que les archéologues rejettent généralement aujourd'hui.

Du côté de Foucault

La quête identitaire s'inscrit par ailleurs au plan historique dans une histoire continuiste aujourd'hui largement remise en cause : cette histoire globale, bâtie sur un réseau stable de causalités et conçue comme cohérente, continue, homogène, débouche inmanquablement sur une/des téléologies et un/des usages idéologiques de l'histoire¹⁷.

¹⁵ M. Fondrillon, D. Germinet, A. Laurent, E. Marot, V. Marthon, N. Poirier, M. Salin, art. cité.

¹⁶ André Leroi-Gourhan, *Pincevent, campement magdalénien de chasseurs de rennes*, Guides archéologiques de la France, Ministère de la Culture, Imprimerie Nationale, 1984, 194 p.

¹⁷ « L'histoire continue, c'est le corrélat indispensable à la fonction fondatrice du sujet. La notion idéaliste de sujet a joué son rôle dans la conception que l'historien se faisait de l'histoire : le sujet était pensé comme fondateur de la pensée et de l'objet pensé ». De cela découlait la conception d'une histoire sans rupture, où tous les éléments sont amenés continûment dans le temps conçu comme totalisation. « Mais les perspectives modernes mettent en question cette fonction fondatrice du *cogito*. Au contraire, le *cogito*, le sujet pensant, doit maintenant chercher ailleurs son propre fondement, ni en Dieu, ni en la Raison humaine, et se dissoudre dans ce que la société compte de forces effectives, culturelles et sociales, susceptibles de porter un nouveau mode de *cogito*, non plus individuel, mais collectif, non plus spirituel, mais matériel, non plus séparé des réalités, mais prenant ses racines en elles », écrit Angèle Kremer-Marietti, *Michel Foucault et l'archéologie du savoir*, Paris, Seghers, coll. Philosophie, 1974, 243 p.

Confronté à ces impasses dans le contexte de l'histoire des idées et des « discours », Michel Foucault promeut une analyse « archéologique » – « l'archéologie du savoir » – qui, dans un décentrement esquissé par Marx, Nietzsche et Freud, récuse la totalité des postulats et des procédures « dont les grands thèmes – la genèse, la continuité, la totalisation – sont autant de développements reconstitués dans le cadre d'un devenir linéaire »¹⁸. Foucault explicite ainsi sa posture : le terme archéologie désigne « la spécification d'un niveau, celui de l'énoncé et de l'archive » ; l'archéologue « analyse et décrit, mais en suivant minutieusement ce qui se fait et ce qui se défait [...] n'admettant l'objet que constamment rectifié et réorganisé »¹⁹ ; « Prendre la continuité historique à contre courant en refusant de se laisser porter par les truismes et les conventions, tel est le principe de cette méthode historique qui tire de la discontinuité la garantie de sa justesse de vision »²⁰.

Sans forcer le concept, nous pensons qu'il faut appliquer à l'archéologie « tout court », ce que Foucault dit de l'archéologie du savoir. Cessant d'être considérée comme un ensemble de « traces tombées hors du temps et figées maintenant dans leur mutisme »²¹, privilégiant « les catégories [de] seuils, ruptures, mutations, séries limitées, systèmes indépendants », elle « laisse en pointillé la mise en place finale du [sens]. Elle examine les possibles qui ont rendu réel le réel ». Cependant, l'archéologie ne saurait se limiter à une simple capacité descriptive, et Paul Ricœur, lecteur de Foucault, précise que cette dernière « se joue sur quatre fronts : nouveauté, contradiction, comparaison, transformation »²².

L'archéologie ne traite pas les faits comme formant un seul bloc, cohérent, régi par la continuité et la concordance, mais les voit comme des éléments et/ou systèmes autonomes, qu'on peut rassembler dans un même espace tout en gardant l'autonomie. Refusant l'idée d'une seule histoire et la considérant comme une illusion, l'archéologie, avec son dispositif conceptuel, vient chasser cette présence métaphysique que représentent les concepts de l'identité et de l'identique. Ainsi, les contradictions que relève l'archéologie n'ont pas à être dépassées, ni pensées comme des lois secrètes qu'il faut faire émerger ; elles doivent être libérées de tout finalisme ou de tout intentionnalisme, car elles sont tout simplement des objets qu'on décrit pour eux-mêmes. Ce traitement de la contradiction au point de vue de la rupture et de la discontinuité promeut et conceptualise cette discontinuité, que l'histoire s'est toujours employée à réduire. L'archéologie démystifie ainsi la continuité chronologique du temps, ne reconnaît plus les débuts, les essences, les substances²³. De ce fait, elle ne saurait être instrumentalisée, car elle est « placée à dessein en marge du savoir et du pouvoir ».

¹⁸ Bernard Valade, « L'Archéologie du savoir – Michel Foucault (1969) », *Encyclopedia Universalis*.

¹⁹ Angèle Kremer-Marietti, *Michel Foucault et l'archéologie du savoir*, op. cit.

²⁰ Angèle Kremer-Marietti, *Michel Foucault et l'archéologie du savoir*, op. cit.

²¹ Michel Foucault, *L'Archéologie du savoir*, Paris, NRF-Gallimard, coll. Bibliothèque des Sciences Humaines, 1969, 275 p.

²² Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. L'ordre philosophique, 2000, 676 p. p. 254-255.

²³ L'archéologie génère ainsi une histoire qui n'est plus universelle, mais régionale, reconnaissant des coupures là où Hegel voyait des cohérences et des continuités. L'histoire n'est donc plus le lieu où habite la raison unique, elle est celui des dispersions qu'on rassemble pour reconstruire les choses.

L'archéologie des îles :

« Is there anything special about the archaeology of islands that requires a specific set of methodological and interpretational techniques different from that found on continents ? », s'interroge l'archéologue P. Rainbird²⁴ ? Si l'archéologie insulaire, comme l'archéologie « tout court », s'est édifiée dans une contemporanéité avec le colonialisme, l'eurocentrisme, le capitalisme et la modernité, elle porte en outre l'empreinte de représentations mentales pérennes bien qu'évolutives, qui peuvent conditionner a priori les investigations des archéologues des îles.

Certes, l'île a parfois joué le rôle de séjour des morts, accueillant les dépouilles humaines, généralement enterrées sur la plage²⁵ ; le rôle d'entrepôt, telle Pemba, utilisée par les marchands arabes comme zone de contact entre les Africains et les Chinois, vers le IX^e siècle ; celui de prison et de piège à esclaves, dans le contexte des économies de plantation : Bourbon fut de celles-là. Mais l'imaginaire occidental se représente symboliquement l'île comme un territoire propre à engendrer les rêves et les mythes : celui du paradis perdu, renouvelé dans la vision de Bougainville au XVIII^e siècle, ou des agences de voyages aujourd'hui ; celui du purgatoire, décrivant une île forcément isolée et lointaine. Ces représentations se sont prolongées dans le « modèle insulaire » édifié par l'anthropologie classique, en particulier britannique (Margaret Mead), qui considère les îles comme des systèmes clos²⁶, propices à la mise en évidence d'un modèle social et culturel spécifique²⁷.

Cette démarche, dont on perçoit comment elle recoupe le questionnement identitaire, a connu un écho revivifié dans les années 1970 par l'application de la théorie dite « island biogeography »²⁸ à l'archéologie insulaire²⁹, donnant naissance à une « sous » discipline de l'anthropologie, nommée « archéologie des îles » (*island archaeology*)³⁰.

²⁴ « Y a-t-il, dans l'archéologie des îles, quelque chose de particulier qui requiert une méthodologie ou des principes d'interprétation différents de ceux qu'exige l'archéologie des continents ? », Paul Rainbird, Senior Lecturer in Archaeology at the University of Wales, Lampeter, *The Archaeology of Islands*, Cambridge University Press, 2007, 200 p., p. 2 ; lire également Arie Boomert & Alistair J. Bright, « Island Archaeology: In Search of a New Horizon », *Island Studies Journal*, Vol. 2, n° 1, 2007, p. 3-26.

²⁵ « In many societies the souls of the dead are believed to travel by boat across the sea to the western horizon in order to reach a mythical homeland or islands at this end of the world. Here, they can move up into the sky or downwards into subterranean regions. Ships are typically deployed metaphorically as vehicles for death and other states of transmission in social life such as initiation and marriage, for instance in Indonesia, Melanesia, and probably Bronze Age Scandinavia », Arie Boomert & Alistair J. Bright, « Island Archaeology: In Search of a New Horizon », *Island Studies Journal*, art. cit. ; on note quelques trouvailles fortuites de squelettes sur le littoral de La Réunion, cf. les exemples infra, auxquels on ajoutera, en avril 2007, celle de deux squelettes enchevêtrés sur la plage de l'Hermitage, à La Saline les Bains : ce n'est pas alors l'Université qui est intervenue, mais la police !

²⁶ Qui possède un « avatar » dans le concept d'isolat biogéographique.

²⁷ « John Terrel has pointed out that the assumptions underlying notions that islands populations are isolated and in that isolation may evolve peculiar traits, is the same as the one which believes that there are distinct cultures, peoples, societies and I would add races in its most fundamental form », écrit Paul Rainbird, *The Archaeology of Islands*, op. cit., p. 171.

²⁸ R. H. MacArthur and E. O. Wilson, *The Theory of Island Biogeography*, 1967, Princeton University Press. La théorie, appliquée d'abord au monde végétal et animal, stipule que le nombre d'espèces rencontrées sur une île est déterminé par la distance au continent et la taille de l'île, facteurs qui déterminent le taux d'extinction et « d'immigration » des espèces.

²⁹ « Evans was the first to apply biogeographical principles to insular archaeology by introducing the idea of islands as laboratories for the study of cultural development », Arie Boomert & Alistair J. Bright, « Island Archaeology: In Search of a New Horizon », *Island Studies Journal*, art. cit.

³⁰ On accepte l'idée que ce qui détermine la présence et la densité des espèces végétales et animales sur une île détermine aussi la présence humaine, voir Arie Boomert & Alistair J. Bright, « Island Archaeology: In Search of a New Horizon », art. cit.

A la suite de J. D. Evans³¹, certains archéologues abordent leurs investigations insulaires en affirmant d'entrée de jeu que la mer est le déterminant principal du peuplement des îles car elle impose plus ou moins de restrictions aux possibles contacts avec d'autres peuples (« effet de barrière »)³². L'isolement, variable selon la taille et l'éloignement des îles (les plus petites et/ou plus éloignées ayant dû être peuplées en dernier, de toute façon par les « gens de mer » les plus proches³³) qui en découle, aurait également évité aux populations, ainsi préservées, la pression de la compétition, propre aux continents, et, limitant leur évolution, développé leur « conservatisme ». Cet isolement aurait conduit dans certains cas les insulaires à ériger des édifices ou objets culturels surdimensionnés, comme à Malte ou à l'île de Pâques³⁴. Dans cette foulée contestable, des archéologues ont cru pouvoir distinguer des sociétés insulaires « orientées vers le monument » et d'autres « orientées vers l'échange ».

Ces sortes d'évidences des années 1970, qui ne tiennent aucun compte de quelque motivation ou connaissance humaine que ce soit dans l'exploration des îles, ont été remises en question, en particulier par la théorie « post-coloniale », qui cesse de penser les îles comme des points isolés dans l'océan, voire des « microcosmes », mais comme faisant partie d'une « mer [pleine] d'îles » : la mer relie, au lieu d'isoler³⁵. Ce point de vue décentre également les îles par rapport au(x) continent(s), et les resitue, conjointement avec la mer, dans un ensemble correspondant à la façon dont les populations insulaires se pensaient et pensaient leur territoire (îles atlantiques à l'époque médiévale ; conception des Mascareignes selon les textes arabes ou les représentations malgaches, etc.). Ce qui a le mérite de rompre avec la vision de la raison coloniale, alimentée entre autres par l'anthropologie, qui avait découpé les mers et fixé les frontières selon les épisodes et les exigences de sa domination, établissant des hiérarchies géographiques, où les îles étaient le plus souvent définies comme des territoires isolés, d'autant moins importants qu'ils étaient éloignés et pauvres en ressources – du moins les ressources nécessaires aux puissances coloniales elles-mêmes. Dans le contexte post-colonial, l'étude détermine quels étaient les « paysages » insulaires et marins originaux (*seascape*)³⁶. La description de l'altération de ce(s) paysage(s), la mise en évidence de l'existence et du rythme des échanges (concernant les plantes, les animaux, les hommes, les objets et matériaux, les coutumes et idées), l'examen de la nature des relations des îles entre elles et avec le continent, de la réciprocité des emprunts (échanges culturels), sont des axes de la réflexion.

³¹ J. D. Evans, « Islands as laboratories for the study of cultural process », dans C. Renfrew dir., *The Explanation of Culture Change : Models in Prehistory*, London, Duckworth, 1973, p. 517-520.

³² Cette approche détermine un ratio but/distance qui permet d'estimer mathématiquement les probabilités de découverte d'une île par les humains ; la méthode, appliquée aux îles méditerranéennes (S. O. Held, 1989), ne l'a pas été aux Mascareignes...

³³ On voit que ce postulat ne saurait s'appliquer à Madagascar...

³⁴ C'est la théorie de l'archéologue anglais J. D. Evans, dans les années 1970.

³⁵ « The Polynesian islanders saw their world as a highway for travel and exploration, a great network or web of sea paths linking up the islands, a "sea of islands" (E. Hau'ofa, « Our Sea of Islands », 1994) », Arie Boomert & Alistair J. Bright, « Island Archaeology: In Search of a New Horizon », art. cit.

³⁶ « Broodbank proposed the concept "islandscape" as the best way of approaching island landscapes and seascapes, being an approach to insularity that incorporates the sea and maritime culture in its definition », Arie Boomert & Alistair J. Bright, « Island Archaeology: In Search of a New Horizon », art. cit.

Cependant, n'est-il pas illusoire pour l'archéologue de bâtir une interprétation des communautés insulaires à partir de leur inscription sur le terrain, ce qui renvoie inévitablement au concept de « modèle insulaire clos », critiqué plus haut ? Ne doit-on pas au contraire privilégier une « archéologie de la mer », intégrant les territoires insulaires ? L'étude des îles ne doit-elle pas se construire en prenant en compte leurs relations avec la mer³⁷, plus que le territoire circonscrit qui les constitue, au regard de la « porosité » de leurs frontières ? Dans ce cas, il faut s'intéresser aux communautés de marins et/ou gens de mer, les identifier³⁸, connaître l'espace de leurs déplacements et/ou installations, qui peuvent être à la fois rapides et temporaires : « A whole city of cottages of wood and palm leaves stretched out for three hours along the beach », écrit Himanshu Prabha Ray des pêcheurs de perles sur le littoral indien, au XVI^e siècle³⁹. Dans ce contexte également, quelle serait la « culture matérielle » relative à la mer⁴⁰, que devraient identifier les archéologues (havres/mouillages, dépôts de restes alimentaires antérieurs à la mise en valeur⁴¹, entrepôts, protections/défenses, installations de pêche ou de traitement du poisson, etc.) ?

On voit quel parti l'archéologue peut tirer de cette « reconsidération », dans la problématisation de sa recherche et dans ses interprétations. Éviter de penser l'île en terme d'isolement⁴², envisager en particulier que « l'identité » insulaire est faite de rencontres, de cohabitations, de décontextualisations et d'emprunts réciproques – qui n'ont aucune raison d'être définitivement figés, considérés comme « achevés », « aboutis » par la recherche à telle ou telle époque, mais demeurent « en construction » –, au cœur de ce que l'on appelle aujourd'hui une « contact zone » (zone de contacts), ces considérations doivent informer toute enquête archéologique insulaire. Quant à l'île de La Réunion dont l'archéologie reste encore à écrire, nous ne saurions trop insister, face à la pratique d'amateurs, et d'amateurs de l'histoire en particulier, sur l'exigence d'une réflexion théorique qui doit précéder toute archéologie, et accompagner son élaboration.

³⁷ « Clearly, access to islands depended on seafaring: their relative social/mental isolation or remoteness was determined by the relationship between the sea and craft », Arie Boomert & Alistair J. Bright, « Island Archaeology: In Search of a New Horizon », art. cit.

³⁸ Himanshu Prabha Ray a établi la diversité des marins qui ont circulé dans l'océan Indien occidental de la préhistoire jusqu'aux temps historiques, *Early Seafaring Communities in the Indian Ocean*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, 350 p. ; du même auteur, voir également *The Archaeology of Seafaring : The Indian Ocean in the Ancient Period*, Pragati Publication, 1999, 352 p., et « Early Seafaring Communities in the Indian Ocean », qui analyse la navigation dans l'océan Indien à l'époque ancienne et médiévale dans *The Western Indian Ocean - Essays on Islands and Islanders*, éd. Shawkat M. Toorawa, Idara Exports, 2007, 27 p. On lira également dans le même ouvrage « The islands of Indian Ocean Africa » d'Edward A. Alpers (il situe les îles de l'océan Indien occidental dans le contexte plus large de l'Afrique. Il adopte une perspective inédite qui veut que l'on regarde l'Afrique dans ce qu'elle a acquis et assimilé des océans, des îles et du littoral qui l'entourent) et « The Medieval Waqwaq Islands and the Mascarenes » de Shawkat M. Toorawa, qui disserte sur le site indianocéanique du Waqwaq médiéval ; voir également Philippe Beaujard, « The Indian Ocean in Eurasian and African World-Systems before the Sixteenth Century », *Journal of World History*, Volume 16, Number 4, December 2005, p. 411-465.

³⁹ Himanshu Prabha Ray, *Early Seafaring Communities in the Indian Ocean*, p. 54, *op. cit.*

⁴⁰ Les limites de notre article ne nous ont pas permis d'exposer les nécessités et les promesses de l'archéologie subaquatique à La Réunion ; voir cependant l'annexe 3.

⁴¹ Restes d'oiseaux sans ailes (dodo à La Réunion ?), d'oiseaux de mers, de mammifères marins, de tortues, de mollusques, etc.

⁴² « Beginning a study of islands with isolation in mind, even relative isolation, will undoubtedly affect the outcome of the research », écrit Paul Rainbird, *The Archaeology of Islands*, *op. cit.*, p. 171.

L'examen des champs possibles et des amorces d'investigation qu'ils ont connues montrera ci-dessous que l'on demeure encore aujourd'hui loin du compte !

2 – La problématique du premier occupant :

Le peuplement de La Réunion est fort récent⁴³ : l'occupation pérenne de l'île sans population autochtone ne date que de 1665, année correspondant à sa colonisation définitive par les Français, accompagnés de serviteurs/esclaves malgaches, dont l'administration a laissé des sources d'archives abondantes, plutôt bien conservées et facilement accessibles. Doit-on admettre sans discussion la proposition d'une installation non antérieure à l'époque moderne, qui ne semble pas a priori scandaleuse ? On sait par exemple que, sur les 25 000 îles que compte le Pacifique, seul un millier a été habité avant les temps modernes.

Faut-il au contraire envisager de doter La Réunion d'une présence humaine antécédente à la présence française ? L'océan Indien est en effet fréquenté depuis l'Antiquité. N'y a-t-il pas eu dans l'île, dès cette époque, des installations, temporaires ou sans lendemains ? Ces premiers occupants, s'ils ont existé, étaient-ils arabes, africains, indiens, asiatiques ? Pendant longtemps, en vertu de prédicats idéologiques plus que d'une véritable enquête, toute hypothèse archéologique sur ce champ semblait a priori devoir être désamorcée. Le postulat que les Mascareignes étaient à l'écart des courants et des vents, donc des routes « naturelles » de navigation, semblait le justifier. A-t-on pu penser aussi que de telles investigations, si elles mettaient au jour la présence, dans le sol de l'île, de vestiges antérieurs à la colonisation française, remettraient ainsi en cause sa légitimité ? Les sectateurs, comme il s'en trouve encore, d'une théorie d'un complot généralisé qui remonterait même au XIX^e siècle, le professent et y voient les raisons qui disqualifièrent a priori toute recherche archéologique à La Réunion, induisant une falsification délibérée de l'histoire.

L'éventualité d'atterrissages antérieurs à la présence française, voire d'installations plus ou moins longues, n'est plus aujourd'hui considérée comme absurde. Si elle n'est pas a priori écartée, son examen pose quatre questions à l'archéologue. Quels vestiges reste-t-il de ces éventuelles implantations ? À quelle(s) population(s) faut-il les attribuer ? À quelle date ont-elles eu lieu ? Sous quelles modalités ont-elles fonctionné ?

En bonne méthode, ce questionnement devrait induire une démarche de prospection et d'étude de tels vestiges. C'est précisément là que le bât blesse. A première vue, ces vestiges font défaut. On peut bien sûr arguer, au nom d'une théorie « non falsifiable »⁴⁴, que leur absence ne signifie précisément rien d'autre que leur présence : si

⁴³ Cela n'est pas en soi un obstacle à l'investigation de type archéologique, comme on le verra plus bas : les pays jeunes, Etats-Unis, Australie, Canada, etc., ont développé une archéologie de la colonisation (nonobstant la pratique de l'archéologie des peuples premiers) depuis quelques décennies.

⁴⁴ Nous empruntons cette expression à Karl Popper (*La logique de la découverte scientifique*, Payot, Paris, 1973) : « Dans la philosophie des sciences, le terme de falsifiabilité permet de distinguer les disciplines scientifiques comme la théorie de la relativité, qui n'énonce que des thèses falsifiables, des pseudo-sciences comme la psychanalyse ou le matérialisme historique, dont les thèses ne sont pas falsifiables », *Grand dictionnaire de la philosophie*, dir. Michel Blay, Paris, Larousse/CNRS, 2003, 1105 p., art. « Falsifiabilité ».

de tels vestiges sont absents, dirait-on, c'est parce qu'on ne les a pas recherchés – et donc pas trouvés ; ou parce qu'on les a délibérément ignorés, voire détruits – ce qui explique leur absence. Un tel raisonnement, on le voit, ne fait pas avancer les choses ; il marque surtout les limites d'une archéologie s'inscrivant explicitement dans la « problématique du premier occupant », comme nous le verrons plus bas.

C'est ce que fait avec opiniâtreté un ouvrage récent de Roger Théodora, loin pourtant d'être sans mérite⁴⁵. Mais, outre le fait que l'auteur démarque sans le citer un article paru en 1917 dans *Le Progrès*⁴⁶, inversant en quelque sorte la réflexion, il projette des hypothèses ne s'appuyant que sur de très fragiles indices matériels, surinterprétés dans le contexte d'une lecture idéologique. On a nettement l'impression que ses « réflexions archéologiques » ne parlent pas, ici, d'archéologie !

Si nous remettons sa démarche « dans l'ordre », nous pouvons dégager trois éléments présentés comme factuels. L'existence, près de Saint-Philippe, d'un puits que la tradition désigne sous le nom de « Puits arabe »⁴⁷ (Voir en Annexe 1 le relevé de l'inventaire national). Faisant litière des interprétations classiques qui le datent du XIX^e siècle, l'auteur, sans s'appuyer sur une véritable expertise archéologique⁴⁸ – à laquelle il dénie d'ailleurs par avance toute validité – attribue son creusement à des navigateurs arabes, qui auraient jalonné la route maritime d'Ormuz vers l'archipel indonésien de puits semblables⁴⁹. Le deuxième élément est le fameux tumulus de Saint-Leu, dans lequel, en 1978, des terrassiers mirent au jour de nombreux ossements humains⁵⁰. Aucune des hypothèses alors envisagées, celle d'un ancien cimetière, celle de fosses contenant les restes des victimes de la variole de 1852 ou du choléra de 1859, n'explique aux yeux de notre auteur l'existence de cet ossuaire : il suggère que ces restes renverraient précisément à des implantations humaines antérieures à la présence française, période constituant « l'histoire profonde » de l'île selon son appellation. Le troisième élément consiste également en matériel osseux, relevant de procédures d'inhumations, dégagé sur le front de mer de Saint-Pierre, en 1983, puis en 2000⁵¹. Ayant

⁴⁵ Roger Théodora, *Candide et l'ancien puits...*, *op. cit.* L'ouvrage pose la question de la découverte des îles Mascareignes, et de leur peuplement, autour d'un paradoxe que l'auteur met en évidence : « Voilà des terres de l'océan Indien qui ne sont habitées que depuis trois cent quarante ans, alors que l'exploration de cet océan a commencé il y a plus de cinq milles [sic] ans, bien avant la naissance des peuples marins de la Méditerranée. Voilà, enfin, que l'installation définitive des hommes aux Mascareignes ne s'est faite à l'initiative d'aucun peuple riverain de l'océan Indien, mais d'hommes venus des antipodes ».

⁴⁶ *Le Progrès* du 16 juin 1949 reprend un article d'octobre 1917, signé J. Pierre Dubaril... (cf. Annexe 1, b).

⁴⁷ « Le Puits Arabe, ouvrage grossier, a été creusé dans le basalte. Il a 10,25 m de profondeur. En 1986, je mesurai l'escalier d'accès à la nappe. Il avait 2,40 m de largeur à son entrée. La pente d'accès à la réserve d'eau est variable dans la mesure où elle s'accroît dans les derniers mètres mais on peut l'estimer à 38° environ. Il est probable que l'escalier ait compté une quarantaine de marches. [...] Le puits diffère des autres ouvrages du même type par un curieux détail : l'escalier s'enfonce sous terre dans les derniers mètres et tourne à gauche. L'obscurité est quasi totale au fond du puits, même à midi », Roger Théodora, *Candide et l'ancien puits...*, *op. cit.*, p. 313-314.

⁴⁸ L'auteur rejette l'éventualité d'un curage des sols, jusqu'au « niveau zéro » ; nous pensons quant à nous qu'il faudrait plutôt constater l'inutilité éventuelle d'un tel curage, après l'avoir fait... L'expertise archéologique devrait s'accompagner d'essais de datation, en particulier de divers éléments de mortiers (?), d'analyses pédologiques incluant, pourquoi pas, des recherches palynologiques, etc.

⁴⁹ Roger Théodora, *Candide et l'ancien puits...*, *op. cit.*, p. 326.

⁵⁰ *Journal de l'île de La Réunion (JIR)* du 18 novembre 1978, article de Michel Lambert, « Mystère à la Pointe-au-Sel à Saint-Leu, des ossements mis au jour ».

⁵¹ *Journal de l'île de La Réunion (JIR)* des 30 septembre et 1^{er} octobre 1983 ; *Quotidien de l'île de La Réunion* du 4 octobre 1983 ; *Témoignages* du 7 octobre 1983 ; *Journal de l'île de La Réunion (JIR)* du 10 novembre 1983, art. de Sulliman Issop, « Des interrogations subsistent » ; *Journal de l'île de La Réunion (JIR)* du 2 août 2000.

pointé les carences des investigations, les difficultés de financement, le défaut de volonté politique, l'auteur met en évidence les contradictions des interprétations datant ces inhumations des XVIII^e ou XIX^e siècles, et propose ici aussi une origine plus ancienne.



Le puits arabe : la margelle



L'accès à l'eau au bas des marches de basalte

Articulant ces faits avec d'autres plus généraux tenant à l'archéozoologie (gisements d'ossements de tortues à La Possession, à Saint-Gilles – jardin d'Éden –, à Saint-Pierre ; zone d'échouage de cachalots dans la région de Grands-Bois, ayant pu induire des activités de prédation et de chasse) et à l'archéobotanique (problème de l'introduction d'une variété d'aloès⁵², de citrons, de la canne à sucre, etc.), l'auteur affirme que l'île de La Réunion fut découverte dès les premiers siècles de l'ère chrétienne par les Arabes⁵³, lesquels y auraient creusé le puits du même nom, s'installant, sans que l'on sache exactement dans quel contexte (ravitaillement, mise en valeur ?), dans la région de Saint-Philippe, qu'ils auraient fréquentée jusqu'à ce qu'un épisode volcanique violent ne les en chasse (X^e siècle), au moment où l'évolution du climat détournait vers le nord les courants marins qui les y avaient jusque-là naturellement portés, plongeant désormais l'existence de l'île dans l'oubli, même pour ses inventeurs⁵⁴. La découverte par les Arabes aurait elle-même précédé (ou été contemporaine de) la découverte et la fréquentation de l'île de La Réunion par un peuple installé dans le sud de Madagascar, les Vezo, rameau des Mélanésiens venant de la région du golfe de Papouasie qui, au cours du premier millénaire de notre ère, auraient gagné, non par cabotage, mais en droiture (courants), à travers l'océan Indien, le sud de Madagascar et le sud de l'Afrique. Lors de ces navigations, ils auraient inmanquablement découvert l'île de La Réunion,

⁵² L'aloès existait déjà en grande quantité à Bourbon lorsque les Français s'y installèrent. Il entrainait avec la myrrhe dans le « mocebar », préparation qu'employaient les anciens médecins arabes, turcs et indiens. Cette variété de « mazanbron » était utilisée de génération en génération par les vieux Créoles « comme purgatif et aussi pour accélérer la guérison de luxations et fractures », Roger Théodora, *Candide et l'ancien puits...*, *op. cit.*, p. 330.

⁵³ La théorie n'est pas neuve, et semble être sortie, sans le moindre soupçon de preuve, du cénacle de la famille Hermann ; de l'imagination fertile et un tantinet délirante de Jules Hermann, que l'on s'obstine à considérer encore comme un scientifique, elle passa chez son neveu Paul Hermann qui, toujours sans preuves, eut le culot de la coucher noir sur blanc dans les pages des ouvrages scolaires destinés aux enfants des écoles réunionnaises...

⁵⁴ « Pendant toute cette période [-100 à 100] jusqu'en 250 environ, la route naturelle d'Est en Ouest dérivait avec le courant Sud équatorial vers le sud malgache et l'Afrique du Sud. Elle remonta ensuite, par intermittences plus ou moins longues, vers le nord de Madagascar et la côte de l'actuelle Tanzanie », Roger Théodora, *Candide et l'ancien puits...*, *op. cit.*, p. 445.

puis, plus au sud, une voie de retour (vents d'ouest⁵⁵) vers leur territoire d'origine. La navigation du Sarimanok⁵⁶, entre autres, est invoquée pour appuyer cette hypothèse.

L'éventualité d'une découverte de La Réunion par les Austronésiens⁵⁷ et leurs navigations dans la zone ont été examinées dans le passé, et récemment encore par Nosy Claude Rabejaona⁵⁸. Cette chercheuse évoque d'anciens bateaux de commerce malais ayant jusqu'à 60 m de long, élevés de 6 à 9 m au-dessus de la ligne de flottaison et comportant jusqu'à sept voiles. Les plus grands d'entre eux étaient en mesure de transporter jusqu'à 1000 passagers, en plus de 500 à 1000 tonnes de marchandises. S'inscrivant en faux contre l'hypothèse de ces *Kunlun bo* (bateau des hommes noirs comme les dénommaient les mandarins), Roger Théodora pense que ces traversées se sont faites sur des pirogues traditionnelles⁵⁹. Mais une fois encore, selon une démarche systématisée par l'auteur, ces spéculations ne s'appuient sur aucun élément archéologique.

L'ouvrage vaut manifestement plus par les questions qu'il pose, que par les réponses qu'il propose. L'inversion de l'analyse, le faible était factuel, ne sont pas considérés comme une entrave dans l'articulation d'une réflexion qui se présente comme identitaire⁶⁰. L'auteur sent d'ailleurs les limites de sa démarche. Ainsi regrette-t-il qu'à propos de l'évaluation des vestiges humains du tumulus de Saint-Leu, le chercheur alors requis⁶¹ se soit arrêté à une interprétation liée à l'esclavage, écartant du même coup une lecture plus ancienne du site⁶², révélant ainsi une sorte de « conflit » dans la production des identités. L'archéologie n'y trouve pas son compte.

⁵⁵ « Parce qu'ils étaient déjà descendus jusqu'à l'embouchure de la rivière Murray et peut-être même jusqu'au détroit de Bass, ils pouvaient naviguer à l'étoile et savaient qu'ils retrouveraient leur chemin », Roger Théodora, *Candide et l'ancien puits...*, op. cit., p. 443.

⁵⁶ En 1985 a été réalisée dans les « conditions d'origine » la traversée de l'océan Indien entre l'Indonésie et Madagascar à bord d'une embarcation reconstituant un type de navire de l'époque : le Sarimanok. Voir Bob Hobson, *Le Sarimanok (de Bali à Madagascar)*, trad. de l'anglais par Ian Burley, Paris, B. Grasset, 1989, 287 p. Voir aussi URL : <http://www.lexpressmada.com/article.php?id=16410&r=4&d=2003-10-28, sur la navigation, moins concluante, du Samudraraksa en 2003.

⁵⁷ On préférera ce terme à celui de « malayo-polynésien », et surtout de « nousantarien », retenu par Nosy Claude Rabejaona, et qui camoufle une volonté d'annuler tout ce qui pourrait rapprocher Madagascar de l'Afrique noire. Le terme n'est d'ailleurs pas reçu par les spécialistes (SOAS, EHESS, Paris I et Paris VII, les chercheurs US).

⁵⁸ Nosy Claude Rabejaona, « Les Nousantariens dans le Sud-Ouest de l'océan Indien au cours du 1^{er} millénaire », *Regards sur l'Afrique et l'océan Indien*, dir. Sudel Fuma, Paris, Le Publieur, 2004, 546 p., p. 77-90.

⁵⁹ Les grands navires « ne purent s'aventurer dans des courses lointaines et être exposé[s] aux aléas de mers incertaines. [...] Des contraintes logistiques faisaient que même les jonques géantes ne purent se payer le luxe d'aller à l'aventure. Elles suivirent des routes sans surprise, sachant que, là où elles s'arrêtaient, les conditions de radoub seraient réunies tant pour les matériaux nécessaires que pour la main-d'œuvre d'appoint », Roger Théodora, *Candide et l'ancien puits...*, op. cit., p. 399.

⁶⁰ Roger Théodora, « Maison des civilisations, graphie 2001: outils modernes de déstructuration de l'identité réunionnaise », URL : <http://www.potomitan.info/kabar/kabar2theo.html>, site consulté le 2 janvier 2008.

⁶¹ Manuel Gutierrez, Maître de Conférences à l'Université de Paris I.

⁶² « L'ethnologue avait-il en effet tenu compte du fait que La Réunion est orpheline de son histoire profonde ? Pour les besoins d'existence identitaire dans une société dichotomique, la bataille avait toujours fait rage entre ceux qui ne la voulaient qu'europpéenne, blanche, catholique et exclusive, et ceux qui, la ressentant india-océanienne, ne gardèrent de la complexité de cette réalité que les aspects les plus aptes à satisfaire la résistance à l'idéologie dominante. [...] Le piège était, dans l'un et l'autre cas, tendu à ceux qui ne se reconnaissaient pas dans les valeurs dominantes. Car l'idéologie contestataire, en perpétuelle remise en cause, ne pouvait être conquérante, dans des groupes humains identitaires fragilisés, qu'en s'appuyant sur une mémoire jeune, en exacerbant les motifs de revanche. L'esclavage était là, à portée de mémoire familiale, de mémoire de quartier. C'est autour de sa réalité que se construisit l'imaginaire collectif des opprimés. Et quelle qu'eût été son identité historique, le tumulus de Saint-Leu, dans son mystère, ne pouvait échapper à ce contexte. L'analyse de l'ethnologue n'était donc juste que si la tradition était fidèle. [...] Sans doute, en proposant de différer l'intervention archéologique, l'ethnologue avait-il conscience du dilemme : ou bien donner à l'identité culturelle sa chance et faire passer au second plan la recherche historique. Ou bien aller vers la vérité historique scientifique au risque de détruire une référence importante de l'identité d'un quartier », Roger Théodora, *Candide et l'ancien puits*, op. cit., p. 452-453.

Quoi qu'il en soit, si ces questions méritent l'examen, elles ne doivent cependant pas être lues dans le cadre dépassé de la « problématique du premier occupant ». Plus que la recherche de l'origine, embarrassée, comme le souligne Foucault, d'une pesante métaphysique, l'archéologue doit s'intéresser à la « généalogie ». S'il n'est pas indifférent de savoir qui a(urait) pu s'installer à La Réunion avant les Français et quand, il importe bien plus de savoir avec quels objectifs, selon quelles modalités matérielles, et comment une telle implantation a pu évoluer, laissant quel(le)s traces et/ou héritages, et les dates et conditions de la fin d'une telle expérience, puisque l'on ne saurait mettre en question la vacuité de l'île au moment de sa (re)découverte par les Européens.

Il conviendrait donc d'établir d'abord l'existence de faits éventuels qui échapperaient à une lecture historique traditionnellement reconnue. Et dans ce cadre, on doit souhaiter que les grands travaux que connaît actuellement l'île (2008 – basculement des eaux de l'Est vers l'Ouest ; route des Tamarins ; bientôt Tram-train, etc.) aient ménagé et ménagent, dans leur déroulement, la possibilité d'intervention et d'action des procédures de l'archéologie préventive. Force est de constater, dans l'hypothèse optimiste qui est la nôtre que cette possibilité a été ménagée, qu'elle n'a déclenché pour l'heure aucune alerte, ni fourni aucune information. Il serait bon également que les chercheurs retrouvent dans la mémoire orale, dûment expertisée toutefois⁶³, mais surtout la presse du siècle passé, tout indice faisant référence à de telles découvertes archéologiques, comme on voit aujourd'hui les archéologues mener leurs investigations non plus seulement sur le terrain, mais dans les réserves des musées, pour y dénicher des éléments jadis découverts, alors méconnus, mais qui désormais font sens.

Enfin, on rappellera qu'il n'est aujourd'hui d'archéologie que problématisée, et scientifique. Dans ce contexte, la recherche devra s'orienter vers l'étude de la navigation ancienne, par exemple, permettant d'inclure ou d'exclure l'île du trajet des nombreux navigateurs (gujarâti, arabes, indonésiens et autres) qui ont sillonné l'océan Indien depuis au moins le début de l'ère chrétienne, sans compter les naufragés qui ont pu s'y retrouver. On s'instruira également dans la connaissance des rites funéraires, privilégiant la fouille des espaces littoraux. On mobilisera les procédures de « l'archéologie scientifique », notamment en ce qui concerne l'analyse des sols, la datation des vestiges, etc.

Tout ceci, on le voit, milite en faveur de la création, trop longtemps retardée, d'un Service Archéologique Régional à La Réunion. L'étude des autres champs archéologiques de l'île ne fait que confirmer cette exigence.

⁶³ Le témoignage oral doit faire l'objet d'une analyse par l'historien, qui doit se méfier du « sentiment de réalité a priori », traquer le « handicap de l'a posteriori » (Le témoin transmet des souvenirs influencés par ce qu'il a vécu par ailleurs ou lu ou entendu dire par d'autres), se méfier de « l'effet de prestige » (Dans ce cas, selon J.-L. Loubet Del Bayle, la personne interviewée fournit une réponse qui ne traduit pas son opinion personnelle, mais qui est conforme à ce qu'elle croit être attendu par le chercheur ; nous y associerons le cas où le témoin ne veut pas donner une opinion différente de l'opinion commune, par crainte de se faire remarquer), de l'extrapolation (Tendance qu'ont certains témoins à généraliser leur propre expérience), de la re-hiérarchisation (Le témoin peut survaloriser certains faits parce qu'il les a vécus alors que d'autres, plus importants au niveau collectif, sont minimisés).

3 – L'ARCHÉOLOGIE DE L'ANCIEN PEUPLEMENT :

Il est possible d'éclairer les débuts de l'histoire de l'île à partir de la culture matérielle et des données environnementales, et non seulement à partir des textes qui ne donnent souvent qu'une vision administrative et étriquée du passé. L'archéologie médiévale a, depuis plusieurs décennies, diffusé les problématiques et les pratiques d'une archéologie de la vie quotidienne ; ses modalités sont clairement applicables à l'investigation d'un territoire colonial vierge, dont le peuplement définitif débute aux temps modernes. Collectes et/ou fouilles permettraient de rassembler et d'articuler des informations concernant l'environnement, les structures et matériaux d'habitat, l'aménagement intérieur des cases/maisons (parements, foyers, fenêtres), les ustensiles (poteries, couteaux), les aliments (restes végétaux, ossements d'animaux domestiques et gibier), l'habillement (fragments de vêtements, de chaussures). Il faudrait pour cela ne pas établir a priori que les lieux de peuplement ancien ont tous été totalement rasés par les implantations postérieures, et procéder à de systématiques prospections. Une telle documentation dont le moins qu'on puisse dire est, qu'à la différence du territoire métropolitain, voire des espaces antillais, elle est loin d'avoir atteint la « masse critique »⁶⁴, constituerait un corpus autorisant l'expertise et l'étude. Il faudrait d'ailleurs dépasser le stade de la collecte, et de la description qui regroupe encore aujourd'hui ces objets – et déjà le peu que l'on possède – dans la catégorie fumeuse et particulièrement a-scientifique des « objets lointan ». Ces vestiges devraient absolument être soumis à des analyses archéométriques⁶⁵ élémentaires et microscopiques permettant de constituer, à partir de fiches normatives, des typochronologies jusque-là inexistantes, et des bases de données et de corpus raisonnés.

Le Vieux Saint-Paul :

Il est aujourd'hui établi que, si la Grotte des premiers Français a pu servir d'abri temporaire, voire accueillir plus tard des sépultures⁶⁶, elle n'a pas fixé d'habitat pérenne. Dès 1665, Estienne Regnault et les vingt premiers colons français s'établissent près de l'étang de Saint-Paul, comme l'affirment plusieurs visiteurs de Bourbon. Pour certains, en particulier Carpeau du Saussay, qui précise que les jours de forte mer, les cases étaient inondées, Regnault se serait installé à l'embouchure de l'étang, pour être à proximité de l'eau douce, et pour avoir la baie sous son regard. Pour la majorité, le premier hameau se dresse au Tour des Roches, au fond de l'étang, au pied de la falaise, lieu qui prendra le nom de « Vieux Saint-Paul » vers 1670, quand ces premiers habitants commencent à s'installer près de la mer, aux « Sables ». C'est là que le site le plan dressé par Étienne de Champion vers 1718, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui le village de la Perrière. Entre les ravines Bassin et Tête-Dure, Regnault fait bâtir la première chapelle de l'île, dédiée à saint Philippe et saint Jacques.

⁶⁴ Essentiellement du fait de l'archéologie préventive dont on connaît l'absence dans l'île.

⁶⁵ Analyses dont les protocoles pourraient être semblables à ceux en cours avec le laboratoire du RGZM à Mayence.

⁶⁶ Une carte datée de 1806 du cartographe Le Chandelier se trouvant aux archives de l'IGN à Aix-en-Provence l'atteste formellement. Ce document de 1806 porte une légende accompagnant la lettre « p » : « Caverne servant de cimetière pour les Noirs ».



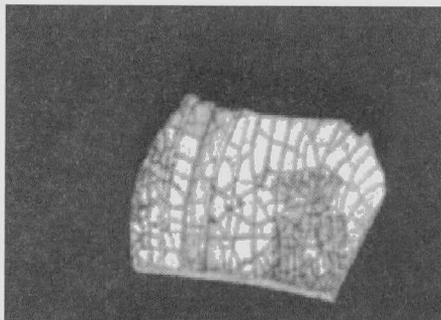
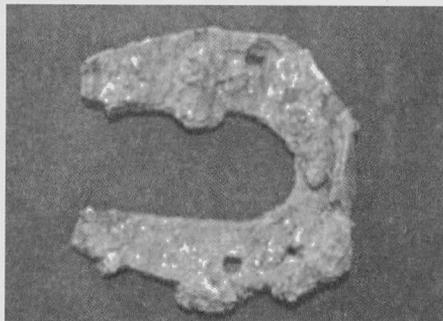
Vestiges (?) de la première chapelle, Tour des Roches

Selon Carpeau du Saussay, cette « grande case surmontée d'une croix » était de planches montées sur un socle de grosses pierres entassées, pour éviter les débordements de la ravine (photo). Prospections, voire sondages, devraient pouvoir être organisés dans la zone⁶⁷.

Le site de Sainte-Rose :

Au milieu des années 90, on recueille d'un descendant d'esclave résidant à Sainte-Rose, Jérôme Lusnier, le contenu d'une tradition orale évoquant un habitat ancien, situé dans un lieu proche du centre-ville de Sainte-Rose. Les premières prospections datent de 1998. Les campagnes de fouilles qui ont été réalisées à l'instigation du G.R.A.H.TER, sous la conduite d'un archéologue de l'Université de Paris I, ont permis de révéler qu'au lieu-dit « Petit-Brûlé », après la coulée volcanique de 1740, un village semble s'être installé sur deux hectares et demi, avant d'être abandonné. On a ainsi retrouvé des structures d'habitat circulaires faisant partie d'un ensemble plus vaste, et pouvant attester de lieux de vie : 14 structures ont été mises en évidence, avec des foyers et des greniers construits sur la coulée. Les fouilles ont aussi permis d'exhumer des pierres taillées, du matériel, plus de 2 000 fragments d'objets courants, en verre, en porcelaine, rarement des ossements et du bois. Qui étaient les habitants ? Des Marrons, ou plutôt sans doute des affranchis ? Quels étaient leurs modes de vie ? Les recherches demeurent difficiles : en 2005, une partie des objets a été volée, avec l'ordinateur contenant les données. Et la DRAC se fait tirer l'oreille pour accorder de nouvelles autorisations de fouilles.

⁶⁷ Notons que les importants affouillements réalisés non loin fin 2007 début 2008 pour construire le viaduc de Saint-Paul (Route des Tamarins) n'ont déclenché aucune intervention dans le cadre de l'archéologie préventive.



Fouilles du Petit-Brûlé (Sainte-Rose) : fer à bœuf, tesson de plat vernissé

le site du cimetière de Saint-Paul

Le passage du cyclone Gamède au large de La Réunion, à la fin du mois de février 2007, a provoqué une forte houle qui, à l'arrière du cimetière marin à Saint-Paul, a mis au jour un certain nombre d'ossements humains. Ces ossements sont apparus sur la tranche de l'épaisse couche de sable séparant le cimetière de la mer.

Tout de suite, leur caractère ancien s'est révélé, et les hypothèses se sont d'autant plus multipliées qu'aucun travail n'avait encore été effectué. On a supposé qu'il s'agissait de simples tombes isolées : celles de pirates ou de malandrins exécutés sur la plage ou celles des marins d'un naufrage qui aurait eu lieu au large ; on a envisagé une fosse commune consécutive à l'épidémie de variole de 1729 ; on a pensé à un cimetière, cimetière d'esclaves⁶⁸ ou cimetière ethnique.

Après quelques jours d'incertitude, la municipalité et la DRAC se sont accordées pour sécuriser le site. Le Ministère de la Culture a dépêché un archéologue spécialiste de l'anthropologie funéraire, Bruno Bizot, qui a fouillé le site pendant à peu près une semaine. L'objectif était d'abord de sauver ce qui était le plus menacé, les ossements affleurant dans la coupe, puis de comprendre pourquoi il y avait des sépultures à cet endroit, et de tenter de savoir de quand elles dataient. J'ai eu la chance de participer à ces fouilles.

Le site se présente comme une étroite terrasse aménagée sur le front d'une petite falaise de sable instable de 5 ou 6 m de haut. À marée haute, la mer arrive jusqu'au bas de la falaise. Ces conditions ont rendu le travail de fouille particulièrement difficile, et ont imposé de travailler dans l'urgence, dans le cadre d'une fouille de sauvetage relevant de l'archéologie préventive : la chaleur qui desséchait le sable le faisait progressivement glisser sur ce qui avait été dégagé, et rendait les ossements mis au jour particulièrement friables.

Les squelettes se trouvent en règle générale à une profondeur de 3 m par rapport au sol actuel. Les restes humains sont disposés selon trois modalités.

⁶⁸ Le site de l'Anse Sainte-Marguerite présente une localisation comparable : « Le cimetière a été implanté sur un cordon dunaire littoral qui est surplombé par un plateau calcaire côtier. L'existence, sur l'actuelle plage, d'os humains roulés et fragmentés par la mer semble constituer le seul témoignage matériel d'anciennes tombes qui auraient été détruites lors de la récupération de sable, plusieurs dizaines de sépultures au moins ont ainsi disparu », voir Patrice Courtaud, Thomas Romon, « Le site d'Anse Sainte-Marguerite (Guadeloupe, Grande Terre), présentation d'un cimetière d'époque coloniale », *Journal of Caribbean Archaeology*, 2004, URL : <http://www.flmnh.ufl.edu/jca/ansestemarg.pdf>.

Dans certains cas, les squelettes entiers se trouvent dans la position dans laquelle ils ont été inhumés. Dans d'autres cas, les squelettes sont disposés en tas, au-dessus des précédents. Enfin, on a trouvé aussi des restes partiels de squelettes. En ce qui concerne ces restes partiels, il s'agit sans doute de ce qui demeure d'anciens squelettes que la mer, des mouvements de terrain, l'action de l'homme peut-être ont autrefois dispersés. Les squelettes en tas correspondent à ce que l'on appelle des « réductions ». Lors d'inhumations, les fossoyeurs sont tombés sur des cadavres plus anciens. Ils les ont retirés, ont fait ensuite descendre dans la fosse les restes qu'ils avaient à inhumier, puis ont remis dans le même trou, en tas, les restes qu'ils venaient d'exhumer. Les squelettes allongés constituent 7 sépultures, numérotées de S 1 à S 7.

Ces corps, pratiquement tous enterrés à la même profondeur, la variation n'excédant pas une cinquantaine de centimètres, sont orientés Est-Ouest, avec la tête à l'ouest. Les fouilleurs ont retrouvé des clous régulièrement disposés autour des individus, délimitant ce qui correspondait à des cercueils, car toute trace de bois a disparu ; les angles de ces cercueils sont matérialisés par des clous que la rouille a soudés perpendiculairement l'un à l'autre. La contraction des membres que l'on observe, et qui semble peu naturelle, atteste que ces cercueils devaient être très étroits, ce qui est original. La disposition des corps (*décubitus*), dont certains étaient étendus sur le dos, d'autres sur le côté, la position variable des mains, sur la poitrine ou le pubis, témoignent d'une grande diversité des gestes funéraires, nécessitant une enquête ethnique.

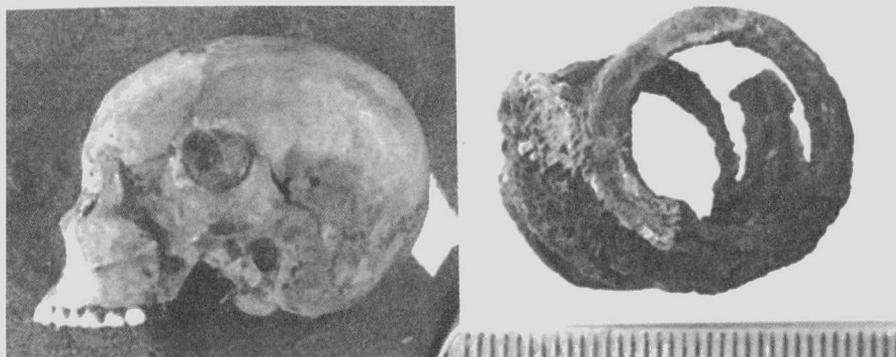


Vue du chantier du cimetière de Saint-Paul



Le squelette n° 5 dégagé

L'existence de cercueils, l'organisation évidente des inhumations, la présence de réductions de corps attestent sans ambiguïté qu'il s'agit du fonctionnement commun d'un cimetière. L'étude d'ossements posés à plat révèle que les squelettes retrouvés se situent à peu près au même niveau que le cimetière actuel, ce qui semble démontrer que les deux cimetières étaient liés. Comme la fouille s'est faite à partir de la tranche et non



Élément de parure féminine de la sépulture S 1 (Cliché B. Bizot)

de la surface, on n'a retrouvé aucun aménagement de signalisation au sol, monument, croix ou plaque, dont on pense qu'ils devaient être en bois s'ils existaient.

De même, il n'a pas été possible de distinguer le contour des fosses, ce qui de toute façon aurait été difficile dans le sable. Le principal sujet d'étonnement a été de ne trouver dans les tombes aucun mobilier : ni bague, ni bijoux, ni croix, pas même de boutons de vêtements. Seule une femme (S 1) présente ce qui semble être un élément de parure, simple fil de métal cuivreux enroulé en trois spires (1,5 cm), fixé à la partie supérieure du lobe de l'oreille, ou ornement de coiffure⁶⁹.

Deux séries de problèmes se posent. Les premiers sont d'ordre archéologique, et ont trait à la datation des restes et à leur étude anthropologique ; avant datation, l'archéologue formule l'hypothèse que le cimetière remonte à une période comprise entre 1780 et 1850 : ces sépultures seraient donc contemporaines des premières tombes du cimetière marin. Pour confirmation, un certain nombre de pièces devrait être bientôt soumis aux procédures de datation par le carbone 14 dans un laboratoire de Lyon. L'époque de l'inhumation, l'âge des individus, leur sexe, éventuellement leur état sanitaire, devraient ainsi pouvoir être déterminés. Il sera toutefois plus difficile, sauf cas particulier, d'établir leur origine ethnique. Par ailleurs, cette méthode fournira des résultats qui varieront selon une fourchette de 120 ans. Compte tenu de la courte histoire de notre île, cette incertitude risque de poser plus de questions qu'elle n'en résoudra.

La seconde série de problèmes concerne les historiens. En recoupant les informations que pourraient fournir les archives, en filtrant ce que peut livrer la mémoire orale,

⁶⁹ Certaines femmes Medjeurtine, dont le commandant Guillaïn a publié des lithos tirées de ses propres daguerréotypes, montrent des coiffures comparables, voir Ch. Guillaïn, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique Orientale, recueillis et rédigés par M. Guillaïn*. Album, Paris, Arthus Bertrand Éditeur, Librairie de la Société de géographie, imp. M^{me} V^{ve} Bouchard-Huzard.

ils doivent d'abord identifier cet ossuaire. Le cimetière marin qui surplombe ces tombes a été ouvert en 1788, et semble avoir été délimité de façon définitive dès son ouverture. On pourrait, en ce cas, être en présence d'une nécropole antérieure, dont l'existence, ou le souvenir, aurait pu inciter les habitants de Saint-Paul à installer ici leur nouveau cimetière. Peut-être s'agit-il d'un espace réservé à l'inhumation de certains exclus, ce qui expliquerait l'absence de mobilier et de pierre ; peut-être a-t-on affaire à une ancienne partie du cimetière marin, endommagé par le tsunami provoqué par l'explosion du Krakatoa en août 1887 : le mur reconstruit du cimetière n'aurait pas englobé toutes les tombes, que Gamède aurait découvertes. Cette question de l'origine et de la destination du cimetière pose celle de l'identité des dépouilles. Trois hypothèses sont aujourd'hui retenues : il pourrait s'agir de tombes de petites gens, ou de tombes d'esclaves particulièrement honorés par leurs maîtres – ce qui expliquerait la présence de cercueils –, ou de tombes d'exclus, ces hypothèses rendant compte de l'absence de mobilier funéraire.

A la fin du chantier, les restes humains ont été déposés, recueillis dans des caisses, et acheminés à la DRAC pour stockage, dans un environnement qui devra préserver les ossements que leur exhumation a rendus excessivement friables. À terme, et en fonction des conclusions dégagées, les autorités concernées pourront décider de la reprise des fouilles.

Quelques mois plus tard l'archéologue mandaté, Bruno Bizot, rédigeait le rapport de fouilles dont il m'a autorisé à citer les éléments suivants de ses conclusions :

« Cette courte intervention a révélé un cimetière dont l'utilisation couvre tout ou partie du XVIII^e siècle. Si l'on suppose que cette aire d'inhumation s'étendait plus au sud en direction du Cimetière Marin, ce que nous n'avons pu vérifier, elle ne compterait pas moins d'une centaine d'individus en place à en juger par la densité des inhumations (0,3 pour 1 m²) rapportée à la surface en question (environ 400 m²). Quant à l'emprise emportée par la mer, il est bien entendu impossible de l'évaluer, les fluctuations du trait de côte constatées en 2007 ayant pu se produire à plusieurs reprises.

Bien que très modestes, si l'on considère l'absence d'architecture pérenne signalant en surface les tombes, les pratiques funéraires observées lors de cette fouille ne se singularisent pas particulièrement de celles de l'Europe continentale à même époque : ensevelissement des corps dans des cercueils, défunts allongés sur le dos, la tête à l'ouest. On y distingue cependant quelques nuances, notamment dans la position des membres supérieurs où l'on a parfois imprimé aux corps des postures relativement inhabituelles telles que les mains plaquées sur les épaules. Il n'en demeure pas moins qu'il est extrêmement hasardeux sur un échantillon aussi réduit de conclure à un particularisme local ou ethnique. Une même prudence devra être adoptée à l'égard de l'absence de vestiges mobiliers ou d'accessoires vestimentaires dans les tombes, ils ne sont guère plus présents dans les sépultures métropolitaines avant la fin du XVIII^e siècle et surtout le XIX^e siècle où la coutume de vêtir les défunts fait un retour massif.

Au moment de la découverte, l'origine et la raison d'être de ces restes anthropologiques ont fait débat. La courte intervention archéologique que nous avons réalisée n'apporte pas, loin s'en faut, réponse à toutes les questions qui, pour beaucoup,

embrassent des domaines de l'histoire échappant aux méthodes d'investigations archéologiques. Néanmoins, il paraît assuré maintenant que les squelettes découverts correspondent soit à un cimetière ayant précédé, de peu sans doute, l'actuel Cimetière Marin, soit à un premier état de celui-ci au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. La fourchette chronologique ayant pu être resserrée sur le seul XVIII^e siècle, le recours aux méthodes de datations absolues telles que le C14 n'apporterait par conséquent pas une plus grande précision.

Cet élément nouveau du patrimoine de Saint-Paul suscite à son tour des questions quant au statut des inhumés et de l'aire sépulcrale qui les accueillait (partie réservée à une catégorie de la population, ou cimetière non contrôlé ?). Les quelques éléments de topographie historique que nous avons examinés invitent en effet à revenir sur le statut des inhumés. S'il est certain maintenant que les vestiges découverts ne peuvent apporter la preuve matérielle d'un rejet de la population servile à l'extérieur d'un cimetière dont nous ne connaissons pas alors les limites exactes, le Cimetière Marin actuel et cet ensemble n'étant pas contemporains, la nature très fruste des tombes et l'absence de monument au sol, de même que la morphologie crânienne des sujets inhumés nous conduisent à ne pas écarter l'hypothèse d'un cimetière ou d'une partie de cimetière réservée aux esclaves. Cette interprétation ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'une zone de relégation, les rites funéraires laissant supposer que la terre d'inhumation était consacrée ou qu'on la considérait comme telle. Simplement, au regard des informations historiques collationnées par Prosper Eve, elle reflèterait des pratiques ayant alors cours⁷⁰.

Les arguments actuellement en notre possession sont bien entendu trop ténus pour prétendre aller plus outre mais, indéniablement, cette brève réflexion renforce l'intérêt historique de ces vestiges ; d'autant que, sous réserve d'inventaire plus poussé, il s'agirait de l'un des ensembles funéraires comptant parmi les plus anciens connus dans le monde colonial français » (Bruno Bizot⁷¹).

Ces exemples montrent que les problématiques qui sous-tendraient les activités de fouille à La Réunion peuvent être proches de celles des pays en développement de la zone, et relever en partie d'un discours et d'une recherche identitaires. L'archéologue doit dès lors affronter les tabous, les fantasmes, les tentatives de récupération des politiciens, ce qui complique sa tâche.

⁷⁰ « La question des cimetières d'époque coloniale a par ailleurs fait l'objet d'une revue d'ensemble des travaux archéologiques proposée par Pierre Courtaud (« L'archéologie funéraire aux Antilles », Colloque international *Recherches francophones sur les traites, les esclavages et leurs productions sociales et culturelles : Bilan et perspectives* organisé dans le cadre du RTP « Esclavages : Formes, systèmes politiques, économiques et Productions sociales ». Thème : « Les Esclavages - Cultures et Religions Approche archéologique des populations serviles », Paris, juin 2006). Il en ressort que peu de sites funéraires d'époque coloniale ont été fouillés, ils concernent pour une très large majorité les colonies américaines et antillaises. Sources historiques et exemples archéologiques qui, pour la plupart, ne sont pas antérieurs à la seconde moitié du XVIII^e siècle, montrent qu'esclaves et colons sont alors inhumés dans des espaces distincts. Malgré cela, les sépultures d'esclaves exhumées, par exemple à l'Anse Sainte-Marguerite en Guadeloupe, révèlent des rituels d'ensevelissement - en cercueil, le corps en décubitus dorsal la tête à l'ouest - qui se distinguent peu, voire pas, de ceux des colons. Sans prétendre apporter là des éléments décisifs pour déterminer la nature du site de Saint-Paul, ces exemples invitent, là encore, à ne pas rejeter l'hypothèse, sinon d'un cimetière spécifique, du moins d'une zone consacrée à l'inhumation d'esclaves ».

⁷¹ Bruno Bizot, Conservateur du Patrimoine. Service Régional de l'Archéologie, DRAC, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

4 – Les perspectives d’une archéologie de l’esclavage et du marronnage :

L’esclavage :

L’esclavage est sans conteste le phénomène qui a le plus marqué l’histoire sociale de l’île, mais il n’est documenté que par des sources à la fois indirectes, car apparemment les esclaves n’ont pas laissé de témoignage écrit, et incomplètes, car les archives publiques sont peu profuses et les archives privées plutôt rares, alors que les esclaves représentaient l’immense majorité de la population de l’île.

Les aspects les plus cruels de leur existence sont évoqués par de rares objets jamais étudiés ni même regroupés en corpus.

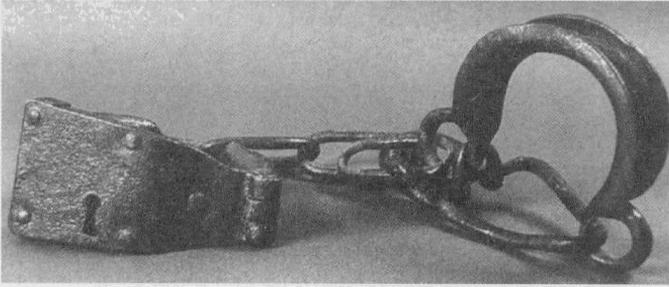


Un « bloc » servant à entraver les esclaves⁷²

Mais que sait-on de l’organisation de vie des esclaves, des langues, des croyances et pensées de cette main-d’œuvre servile ? Tout a-t-il été nivelé par le fonctionnement de l’esclavage, comme le suggère, en 1838, le docteur Morizot : « Aucune race ne paraît avoir conservé ici la moindre marque de sa religion primitive, exceptés toutefois les Indiens qui n’ont rien perdu des usages de leur pays ; ils brûlaient encore, il y a peu de temps, leurs morts dans des endroits désignés par les autorités et assez éloignés des villes. Vers la fin de l’année, ils célèbrent avec autant de pompe que possible une fête (le *lamserey*). Que si plusieurs Noirs de la côte d’Afrique ou de Madagascar manifestent, dans les derniers moments de leur vie, le désir de voir un prêtre, ce que j’ai observé assez souvent, surtout parmi les domestiques, si, avant l’inhumation, ils vont déposer leurs morts sur une espèce de tombe en simulant quelques prières, tout cela se fait par pure imitation »⁷³ ?

⁷² La punition qui est la plus utilisée, et la plus redoutée, est le bloc, ou barre de justice, en bois le plus souvent, dans lequel les chevilles et les poignets de l’esclave, en position assise, sont ensermés. Ces blocs ont la faveur des maîtres car ils « peuvent se placer partout, sous une varangue, dans un magasin, en plein air » et sont peu onéreux ; ils permettent d’éviter la construction d’une prison d’habitation, et limitent la surveillance. Généralement, on ne met l’esclave au bloc que la nuit : « on veut bien le punir, mais on ne veut pas se priver de son travail ou de ses services », note Cacqueray de Valménier, substitut, *Tableau d’inspection des habitations dressé en 1841*, ADR U 109.

⁷³ Dr Joseph Morizot, « Considérations historiques et médicales sur l’état de l’esclavage à Bourbon », *Réalités et perspectives réunionnaises*, n° 3 décembre 68-février 69.



*Fer d'entrave*⁷⁴

L'archéologie devrait apporter sa complémentarité à l'histoire, en renseignant sur le repérage et l'étude de camps et de cimetières d'esclaves. L'étude des camps a été esquissée⁷⁵ au plan archivistique, indispensable préalable à leur recensement et leur localisation. Sans doute un certain nombre d'entre eux ont-ils été recouverts par des constructions ultérieures, en particulier lors de l'extension du tissu urbain, comme le camp du Chaudron⁷⁶. Ce n'est pas le cas de tous, et des fouilles offriraient sur la vie quotidienne et la culture matérielle des esclaves des informations qui établiraient des faits historiques précis.

La question des sépultures et cimetières d'esclaves a été examinée au plan historique par Prosper Eve⁷⁷, mais aucune découverte archéologique, à ce jour, n'a été réalisée, comme si ces 300 000 morts, selon l'estimation de Sudel Fuma, n'avaient laissé aucune trace⁷⁸. Il est d'évidence pourtant que de nombreux esclaves ont été enterrés sur les habitations : l'éloignement de celles-ci par rapport aux cimetières, les chemins difficiles rendus moins viables encore par les intempéries lors de la saison cyclo-

⁷⁴ En métal et fer forgé. MADOI (Musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien).

⁷⁵ Voir en particulier, J-F Géraud, *Des habitations-sucrières aux usines sucrières : la « mise en sucre » de l'île Bourbon, (1783-1848)*, thèse d'histoire sous la direction du professeur Claude Wanquet, Université de La Réunion, décembre 2002, 4 vol., 1265 p.

⁷⁶ Le camp des Noirs, puis camp des engagés, est localisé par les actes au sud-ouest de l'usine, sur une cour de 100 mètres. Longtemps des traces ont dû perdurer ; la photographie aérienne révèle un espace arboré parsemé de petites cases. La topographie montre qu'il était légèrement en contrebas de l'usine. Il ne reste rien de ce camp ni de l'hôpital ; la place est aujourd'hui occupée par un récent bâtiment de la D.D.E., voir J-F Géraud, *Archéologie industrielle des usines sucrières à La Réunion 1815-1815 : méthodologie, recensement, localisation ; l'exemple du Chaudron*, 1995, DEA sous la direction du professeur Claude Wanquet, Université de La Réunion, 225 p.

⁷⁷ Voir en particulier Prosper Eve, *Les cimetières de La Réunion. Contribution pour servir à une Histoire des Mentalités à La Réunion*, Université de La Réunion/Océan Editions, Saint-André, 1994, 174 p., et « Un peu de méthodologie », *De l'ancien ou du neuf*, Université de La Réunion/Océan Editions, Saint-André, 2003, 393p., p. 40-45.

⁷⁸ Cette voie de recherche s'est ouverte ailleurs, avec la mise au jour de cimetières d'esclaves sur les plantations de la Barbade et dans les États du sud des États-Unis, etc. Les cimetières d'esclaves identifiés sont rares : la création de chapelles sur leurs lieux de vie n'a-t-elle pas pour but, face à cette carence, de mettre fin à l'errance des âmes des esclaves défunts ? Cependant, un cimetière d'esclaves a été découvert à Fonds-Saint-Jacques (Martinique). Fouillé de 1988 à 1993 par le CERA (Centre d'études et de Recherches Archéologiques), il révèle des tombes d'esclaves enterrés chrétiennement. Un autre à l'Anse Sainte-Marguerite où, en l'absence actuelle de documents d'archives, la morphologie et certains marqueurs biologiques suggèrent toutefois que le cimetière regroupait des esclaves (Patrice Courtaud, Thomas Romon, « Le site d'Anse Sainte-Marguerite (Guadeloupe, Grande Terre), présentation d'un cimetière d'époque coloniale », art. et site cités. Un autre a été identifié au Québec, dans le village de Saint-Armand (Cantons de l'Est), URL : <http://www.townshippersheritage.com/FR/Archives/Nouvelles/niggerrock.1.fr.html>). Le Cimetière dos Pretos Novos - Cimetière des Nouveaux Nègres - un cimetière grossier pour les esclaves africains, a été découvert dans les années 1990 à Rio de Janeiro. Le président Bush a déclaré monument national un ancien cimetière d'esclaves et d'affranchis africains, situé dans le sud de Manhattan, utilisé des années 1690 aux années 1790, et qui contient les restes de quelque 15 000 personnes. Découvert en 1991, lors d'un chantier de construction d'un parking souterrain, il avait été déjà déclaré site historique national en 1993, après que l'on eut décidé de ne plus construire ce parking afin de pouvoir préserver les lieux.

nique (débordement des ravines, etc.), le poids, la décomposition des corps, sans doute invoquée systématiquement au fur et à mesure que progressent, tout au long du XVIII^e siècle, les préoccupations hygiénistes, camouflant le fait que les maîtres ne voulaient pas détourner les esclaves de leur labeur pour descendre les défunts, tout ceci a fait qu'un nombre considérable d'esclaves a été inhumé soit en des coins reculés de la propriété, soit dans des espaces à destination cimetériale⁷⁹. Alors que les registres de Saint-Domingue regorgent de mention les évoquant⁸⁰, rien de tel à Bourbon. On attend encore une découverte, ou une exhumation identifiée comme relevant de cette catégorie, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, pour que la fouille, dans certains cas même l'étude scientifique des squelettes, permettent de distinguer éventuellement des procédures d'inhumation spécifiques chez des populations qui n'étaient pas christianisées, reconnaître les signes renvoyant à des croyances, des rites mortuaires, des pratiques cultuelles (mutilations) originaux, mais également de déterminer l'état sanitaire des esclaves (observation de la dentition, mesures anthropométriques, examen d'éventuelles malformations et/ou fractures révélatrices de carences, accidents ou violences, études ADN permettant de reconstituer des familles dans un même site ou dans d'autres sites environnants etc.)⁸¹.

En l'absence de découverte spécifique, la mémoire orale serait ici d'une utilité certaine. N'évoque-t-elle pas l'existence, sous les *links* du golf de Bassin Bleu, de l'un de ces cimetières ? Mais on ne peut oublier qu'une oralité saisie sans expertise ne fait, bricolée avec l'histoire, que produire une réélaboration mémorielle, proposant la forge d'un récit des origines et d'une ancestralité, qui n'est, au fond, qu'une forgerie⁸².

N'est-ce pas le cas pour la « Prison Desbassayns » ? Nous sommes sur l'un des deux établissements sucriers que Charles Desbassayns fonda près de Saint-Denis, au début de la « mise en sucre » de l'île. Le premier, le Chaudron, Desbassayns le vendit en 1822 à Fréon ; il conserva l'établissement de la Rivière des Pluies.



La « prison » ou la « cave » Desbassayns⁸³ ?

⁷⁹ Ce fut sans doute aussi le cas de maîtres, en particulier quant il s'agissait de « Petits Blancs » particulièrement démunis.

⁸⁰ Voir Gabriel Debien, « Petits cimetières de quartier et de plantation à Saint-Domingue au XVIII^e siècle », *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, 1974, 62^e année, tome 61, n^o 225, p. 522-541.

⁸¹ Une mission d'expertise paléopathologique a été réalisée en novembre 2000 sur les squelettes du cimetière colonial de l'Anse Sainte-Marguerite, fouillé au cours des campagnes 1997-1999. Cette étude a mis en évidence un nombre élevé de lésions osseuses en relation probable avec une infection tuberculeuse. La grande contagiosité du bacille s'explique par le contexte de promiscuité d'une population d'esclaves ayant une immunité affaiblie par des travaux épuisants et une alimentation carencée, voir Olivier Dutour, Thomas Romon, Yann Ardagna, Christine Tatilon, Patrice Courtaud, « Paléopidémologie de la tuberculose en Guadeloupe : Le cimetière d'esclaves de l'Anse Sainte-Marguerite », actes du colloque *L'homme et ses images : mesures, représentations, constructions*, Marseille, 2005.

⁸² « Le cœur du problème, c'est la mobilisation de la mémoire au service de la quête, de la requête, de la revendication identitaire », écrit Paul Riceœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit.

⁸³ Rue Numa Nirlo, Rivière des Pluies.

Une étroite entrée de basalte, desservie par un escalier de quinze marches, donne sur une pièce exiguë (2,9m/3,3m/7,83m) sans fenêtre, ni aération, ni éclairage. Des barreaux, six anneaux de fer aux murs, un « bloc » sur le sol – sur lequel il n'y a eu aucune expertise – ont fait penser à une prison. Cependant, sur les trente descriptifs de prison que nous possédons⁸⁴, aucune ne présente une telle configuration. Toutes sont en surface⁸⁵, de pierre (8) ou de bois (6). Dans 8 cas seulement, la prison est un édifice spécifique, le reste du temps elle est associée à l'hôpital (5 cas), à un magasin (3 cas), à la cuisine des Noirs (2 cas). Elle abrite souvent le « bloc » de bois, ou de fer (1) ; dans certains cas, la prison est même appelée, par métonymie, « bloc ». Le Procureur Massot, chargé par l'administration de les inspecter, en signale quelques unes qui lui semblent correctement agencées : celles de Vinson et Sauger, de Joseph Desbassayns/Jurien, de Rontaunay et Malavois, de Martin Flacourt, enfin de Charles Desbassayns à la Rivière des Pluies : la pièce en question ne saurait être la prison décrite par le procureur, sans doute était-elle une cave à vin.

Autre exemple. En 2004, deux associations étaient averties que des travaux conduits derrière le supermarché *Skal* de La Rivière des Pluies, sur une parcelle voisine d'un cimetière « pour enfants d'esclaves », pouvaient amener son éventuelle destruction. Mais y avait-il vraiment un cimetière d'enfants ? Pourquoi aurait-on enterré des enfants d'esclaves à l'écart des leurs ? Le lieu avait été nettoyé trois mois durant pour le 20 décembre 2003 ; une croix sous un manguier, des bouteilles, des roches empilées, le tout entouré par un muret de pierres se voulaient la signalétique de surface d'un cimetière, ou plutôt d'une fosse commune. Aucune recherche archéologique, toutefois, n'avait – et n'a, à ce jour – été effectuée sur le site.

La mémoire orale du quartier connaît d'ailleurs ce lieu sous le nom de « cimetière païen ». Des investigations ont montré qu'en 1877, Louis de Villèle avait concédé une parcelle de terre pour le cimetière de la commune à condition que n'y soient enterrés que des gens de confession catholique. Les autres étaient inhumés dans ce « cimetière païen » de La Rivière des Pluies, séparé du premier par la route Desbassayns, et dont il ne reste aujourd'hui qu'un petit carré de terre. Dans les années 1980, des travaux avaient déjà fait resurgir des ossements au moment de la construction d'une boutique, aujourd'hui fermée. Malgré la volonté de cesser alors les travaux pour entamer des fouilles, les restes du passé avaient été recouverts d'asphalte, et l'on ne sait pas ce que sont devenus les ossements qui auraient pu fournir des informations non négligeables. Une plaque indique maintenant la présence du cimetière, sans qu'on en sache davantage⁸⁶. (Voir Annexe 2).

⁸⁴ Ces prisons sont un peu plus nombreuses dans le Nord-Est (17), en particulier à Sainte-Marie (6) et Saint-Benoît (4), que dans l'Ouest et le Sud (9), voir J-F Géraud, *Des habitations-sucreries aux usines sucrières : la « mise en sucre » de l'île Bourbon, (1783-1848), op. cit.*

⁸⁵ Il faut rappeler que les maîtres jugeaient légitime l'usage de la prison, et qu'ils n'en ressentaient ni honte, ni culpabilité. Ils n'éprouvaient donc pas le besoin de les dissimuler, comme le souhaiterait la bonne conscience contemporaine. Voici précisément ce que Charles Desbassayns lui-même écrivait de l'application de la peine de prison : « déclarer le Noir mis au fer ou en prison pour [tant] de jours ou de mois et les relâcher exactement à leur date. Cette fixation il faut se réserver quelques heures pour la déterminer afin qu'elle ne soit pas inspirée par toute mauvaise humeur que cause une malversation ou une faute grave. Les prisons il ne faut pas trop les prolonger d'abord pour n'avoir pas d'encombrement de plus pour que la punition soit mieux sentie. Pour les fautes de mauvais ouvrage c'est passager, c'est momentanément une nuit suffit le plus souvent. Paresse ou toute faute où il y a eu perte de temps il convient d'y joindre le travail d'une ou plusieurs heures le dimanche après la corvée », « Notes des objets à observer comme moyens de contrôle et de surveillance », *Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des îles françaises de l'océan Indien*, Archives de La Réunion, janvier 1984, 38 p.

⁸⁶ Le cimetière a été saccagé par des mains anonymes dans la nuit du 21 septembre 2005.

Le marronnage

Bien que les Marrons n'aient représenté qu'une partie minoritaire de la population servile, entre 5 % et 4 % au XVIII^e siècle, autour de 0,5 % au XIX^e siècle, ils incarnent à juste titre les valeurs symboliques fortes de la résistance à l'esclavage – à tout esclavage. Le marronnage est cependant aujourd'hui dans l'île bien plus un objet de mémoire que d'histoire. Ici se dévoile la nature occasionnellement littéraire de l'historique : « Dans les sociétés où manque un récit des origines, c'est à la littérature que peut incomber la mission d'en élaborer », écrit Valérie Magdelaine-Andrianjafitrimo⁸⁷. Dès le milieu du XIX^e siècle, après avoir fait quelques décennies plus tôt l'objet d'une traque impitoyable, à mi-chemin de la chasse et de la guerre ethnique, les Marrons sont incorporés au légendaire réunionnais, par la plume d'Eugène Dayot. Dans *Bourbon pittoresque*⁸⁸, malgré des « descriptions ouvertement dévalorisantes des Noirs », et une évocation de François Mussard en « personnage sympathique, bon vivant, bon chrétien, convivial »⁸⁹, Dayot sait si bien faire revivre le combat qui opposa les chasseurs de Marrons aux chefs Diampare, Pyram et Mafate, que le fictionnel prend statut d'historique puis d'identitaire. A peine trente ans plus tard, Charles Leal, journaliste, vulgarise Dayot qu'il transcrit sans scrupule, prétendant tenir ses informations d'un « vieux guide »⁹⁰, étoffant encore le mythe de la mémoire orale qu'avait habilement suscité l'écrivain lépreux. Instrumentalisé dans le contexte d'une construction identitaire, le Marron va dès lors se trouver peu à peu au cœur d'un passé glorieux où s'entrecroisent souvenirs, ancêtres, filiations, généalogies inventés. L'histoire n'a-t-elle laissé d'eux nul autre vestige que ces récits, au travers desquels, s'imposant incontestablement comme un « quoi », le Marron demeure un « qui » problématique ?

On est en effet dans une ignorance presque totale de ce que furent lieux et genres de vie des Noirs marrons, ignorance aggravée par le fait que de modestes vestiges ont été « récupérés ». Prosper Eve a pu établir que nombre des anciens oratoires qui jalonnent routes et chemins (saint Joseph, saint Expédit, Vierge Marie, etc.) ont pris la suite des *tumuli* de feuilles, fleurs, branches accumulées sur les sépultures de Marrons morts accidentellement, ou des *tumuli* de pierres quand le fugitif était tombé sous les balles d'un chasseur. De ce fait, sans prétendre à reconstruire la continuité fictionnelle d'une présence quasi métaphysique, l'investigation archéologique pourrait offrir des bribes, novatrices et contradictoires, par rapport au déjà-écrit.

L'attention au marronnage – longtemps oblitérée – a été réveillée en 1983 par la découverte de trois squelettes d'esclaves marrons dans la grotte de Tapcal, au cœur du cirque de Cilaos, localisée par des randonneurs grâce à des guides pays qui la connaissaient par la mémoire orale⁹¹. De nombreux textes d'archives font état de camps de Mar-

⁸⁷ Voir « Histoire et mémoire : variations autour de l'ancestralité et de la filiation dans les romans francophones réunionnais et mauriciens », Valérie Magdelaine-Andrianjafitrimo, *Revue de littérature comparée*, Klincksieck, n° 318, 2006/2, p. 195-212. On citera, avec les réserves d'usage, Robert Chaudenson (*Vergès Père, Frères & Fils - Une Saga Réunionnaise*, Paris, L'Harmattan, 2007, 291 p.) pour qui ce qui a été construit sur les Marrons procède pour l'essentiel d'un discours littéraire écrit.

⁸⁸ Eugène Dayot (1810-1852), *Bourbon pittoresque*, publié dans le *Courrier de Saint-Paul*, rééd. Jacques Lougnon, Ed. Nouvelle imprimerie dionysienne, Saint-Denis-de-La-Réunion, 1977. Dayot rédigea douze chapitres sur les cinquante projetés.

⁸⁹ Jean-François Sam-Long, *Le roman du marronnage*, 1990, Saint-Denis, Editions Udir, 197 p.

⁹⁰ Charles Leal, *Voyage à La Réunion*, 1990, Saint-Denis, Ed. ARS Terres Créoles, coll. Mascarin, 328 p.

⁹¹ Ces ossements datés à Paris, où ils avaient été expédiés pour expertise, du XVIII^e siècle, furent réexpédiés au musée Léon Dièrx, d'où ils ont disparu, voir « Où sont les ossements de Tapcal ? », article paru dans *Témoignages* le lundi 26 juin 2006 (page 8), URL : http://www.temoignages.re/article.php?id_article=15865. Le directeur récemment nommé a cependant confirmé que les ossements étaient bien au musée, et qu'on avait bon espoir de remettre la main sur les rapports de fouille et d'expertise (septembre 2008).

rons découverts et détruits, essentiellement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, par les « chasseurs de Marrons »⁹². En voici quelques exemples. Rapport de juillet 1749 : camp dans la forêt de Bébourg sur le « dernier bras de la Rivière des Marsouins » composé de « quatre barraques » où vivaient onze Marrons dont six hommes, trois femmes et deux enfants. Rapport de Patrice Droman après sa découverte du 12 juin 1752 : camp de Marrons au Bras de la Plaine composé de « dix-huit cases et six autres à quelque distance » abritant « quantité de Noirs et Nègresses qui pouvaient être au nombre de soixante Marrons ». Ces cases sont « en bois écarri » ou « bois rond ». Il y avait aussi des « boucans enfumés » et des cases de feuilles appelés « ajoupas ». Rapport de Jean Dugain du 24 août 1758 : découverte d'un camp au pays brûlé à l'endroit appelé « les deux bras » à deux cents gaullets de l'endroit où les Marrons fabriquaient une chaloupe de 20 pieds de long, sur 12 pieds de large et 6 pieds de haut (7, 4, et 2 mètres !). Les camps de Marrons, dont les descriptions, même sommaires, révèlent une organisation de l'espace, et donc l'empreinte de divisions et de hiérarchies sociétales, se trouvaient dans les endroits difficiles d'accès et offrant le plus de sécurité possible afin d'échapper aux détachements de Blancs ; les actes font état de structures qui ont toutes les chances d'avoir laissé des traces lisibles par l'investigation archéologique.

La fouille de camps de Marrons permettrait d'identifier des éléments de leurs croyance(s) et mode(s) de vie, en particulier par l'examen des objets qu'ils utilisaient, généralement dérobés aux propriétaires blancs, parfois lors de raids concertés, ou obtenus par voie d'échange des receleurs et/ou des Marrons qui vivaient parmi la population libre des bourgs et villages de Bourbon, voire de « Petits Blancs » avec lesquels des connivences s'établissaient. Il s'agit sans doute d'outils agricoles (pics, serpes), d'outils à travailler le bois indispensables à la vie en forêt (haches, scies, ciseaux, rabots), d'instruments culinaires (marmites et jarres, plats et assiettes, couteaux, fourchettes, cuillers) ; il faut y ajouter des armes (fusils, sagaies). Certains éléments de ce « mobilier », au sens archéologique, autrefois recueillis, ont été jadis conservés et exposés, avant de disparaître. Dans un article intitulé « Notre jardin colonial », un journaliste du *Progrès*, décrivant le Muséum d'Histoire Naturelle de Saint-Denis, écrit « A la sortie de la galerie principale, dans une pièce adjacente, c'était l'étal des échantillons du talent natif de deux Malgaches marrons évadés, il y a si longtemps, de la propriété Morange à Rivière Saint-Pierre, une table, des ustensiles ménagers, des armes, voire une idole grossièrement sculptée dans un des bois durs de nos forêts. Ce couple de Marrons, capté par des chasseurs pendant leur sommeil, et rendu à leur propriétaire, avait demandé,

⁹² « Héry raconte la légende de Maham, chef de 100 Noirs marrons, qui avait vécu dans les hauts de Salazie à la Roche-Vidot. Le corps de Maham à sa mort a été inhumé selon les coutumes africaines dans cette grotte qui serait devenue un lieu de sépulture pour les Marrons. Héry déclare avoir vu dans l'enfoncement le plus reculé de la grotte « un ossuaire et une pyramide de crânes desséchés ». Fabulation ou pas, les cavernes de Marrons sont souvent citées dans la tradition orale, telles les cavernes du Brûlé-Marron à Cilaos ou à l'Îlet à Cordes. Le récit d'une chasse aux Marrons écrit après l'abolition de l'esclavage par Théodore Pavie pour la *Revue des deux mondes* donne des détails intéressants sur l'organisation et la défense des camps de Marrons. En janvier 1996, Christophe Rivière, habitant le Brûlé à Cilaos, a accepté avec beaucoup d'hésitation de nous emmener sur le site. Il l'avait connu à l'âge de 11 ans et était allé voir les « ossements humains » qui se trouvaient dans la caverne. Depuis cette première expédition, effrayé, il n'était jamais reparti voir cette caverne, connue par les anciens mais dans laquelle personne n'osait entrer sous peine de sacrilège. La caverne que nous avons pu finalement retrouver est obstruée par la végétation et par de la terre et mériterait d'être étudiée. Elle ressemble étrangement aux cavernes de l'Îlet à Cordes dans lesquelles ont été placés des squelettes d'esclaves sous à peine 25 centimètres de terre ! Autour des cavernes de Tapcal, un muret en arc de cercle avait été dressé pour protéger l'entrée. Il a été malheureusement désorganisé par ceux qui ont retrouvé ce site », rapporte notre collègue Sudel Fuma, URL : <http://www.historun.com/run/Pub/archeologie.asp>.

quoique bien traité, à reprendre leur vie des bois. Peut-être quelque autre chasseur égaré en forêt trouvera-t-il, sous un amas de feuilles sèches, les squelettes blanchis de ces ancêtres ? »⁹³. Ce texte nous rappelle que de nombreux squelettes de Marrons tués dans les bois demeurent dans les hauts ou les montagnes, au moins deux cent soixante-dix selon les chiffres de la Compagnie des Indes entre 1725 et 1765 ; il faut y ajouter ceux des Marrons morts naturellement. L'étude anthropologique de ces squelettes permettrait d'avoir des informations comparables à celles fournies par l'examen de restes d'esclaves.

Les résultats sont cependant pour l'instant assez maigres. En avril 1999 est mise au jour, dans la forêt du Tapcal, une pierre gravée du dessin d'un cercle avec à l'intérieur une seconde figure géométrique, et d'une inscription (date ?) indéchiffrable⁹⁴. En décembre 1999, une descente depuis le rempart du Petit Bénare révèle des traces de passages humains. A plus de 2 000 m d'altitude, dans la Vallée Perdue, on découvre alors deux camps, non loin du débouché de la vallée côté Cilaos.



La pierre gravée du Tapcal



Vestige de camp de Marrons, vallée Perdue

Ils étaient installés contre la paroi de gauche, l'un au-dessus de l'autre. Le camp « amont », moins élaboré, n'est qu'un grossier assemblage de pierres sèches, mais on y a découvert un morceau de poterie et le reste d'un outil rudimentaire en fer. Le camp « aval » forme un arc de cercle presque parfait en pierres sèches assez bien appareillées. Du charbon de bois témoigne de la présence d'un foyer. Dans les deux camps, on trouve en quantité des petits os, sans doute ceux de pétrels de Barau nichant en abondance dans le secteur et qui devaient constituer l'ordinaire des repas. La question de l'eau semble avoir été résolue par l'utilisation d'un mince filet alimentant une petite vasque naturelle. Un troisième camp se situait au point culminant de la crête de gauche. Sur une pente fortement inclinée, dissimulé par les herbes, se dresse un muret en pierre de deux à trois mètres de long sur une hauteur de cinquante centimètres.

⁹³ *Le Progrès*, 29 octobre 1949 ; nous devons à l'amitié du professeur Eve la signalisation de cet article.

⁹⁴ Expédition de Pascal Colas, www.canyoning-reunion.com/tapcal.htm.

Ces vestiges entretiennent l'idée d'installations d'une survie fragmentée, qui ne correspond pas forcément à toute la réalité du marronnage. Au-delà de cette organisation de l'espace à petite échelle, n'y en eut-il pas une autre, étudiée par François Lautret-Staub dans sa thèse⁹⁵, établissant que les Marrons, en particulier à Mafate, articulèrent les localités dans le cadre de royaumes, la distribution des toponymes montrant l'application d'un schéma culturel analogue à celui qu'à Madagascar l'*ombiasy* (devin/guérisseur) déterminait⁹⁶ ? Quelles traces l'archéologue peut-il dès lors en exhumer ?

5 – Les archéologies de la production :

Nous entendons par archéologie de la production l'archéologie proto-industrielle et industrielle. Ces disciplines, nées il y a une cinquantaine d'années en Grande-Bretagne, s'y sont rapidement développées, pour gagner ensuite de nombreux autres pays anciennement industrialisés : les Etats-Unis, les pays scandinaves, la Belgique, l'Allemagne, le Japon, plus tard la France. L'engouement pour ce type d'archéologie traduit d'abord la fascination qu'exerce depuis longtemps le monde de la production, et la nostalgie et l'angoisse qu'éprouve notre société devant l'érosion du travail industriel et l'évanouissement, de nos paysages, de l'usine et de ses symboles. Louis Bergeron propose une archéologie circonscrite dans son champ, mais chronologiquement étendue à la période proto-industrielle, matrice de la période industrielle, « mettant en évidence l'adaptation d'une enveloppe architecturale à un espace de travail qui est lui-même fonction d'une certaine organisation du travail, d'une circulation des matières et d'une affectation topographique des hommes »⁹⁷.

La Réunion a aujourd'hui singulièrement l'image d'une terre agricole, et les Créoles se définissent volontiers comme descendants de « colons » ou de « tiplantèr ». Ainsi, l'activité industrielle passée y souffre tout à la fois d'une absence de visibilité et d'un déni de reconnaissance. Pourtant l'île conserve d'importantes traces d'un patrimoine proto-industriel et industriel. Ce patrimoine industriel est lié aux origines mêmes de l'île de La Réunion, et au fait que, dans le contexte mercantiliste, le territoire devait produire des denrées plus ou moins transformées qui étaient ensuite exportées et consommées sur le marché métropolitain.

Mais ce patrimoine est un patrimoine caché, oublié souvent de l'iconographie (images, cartes et plans), voire de la mémoire orale, car la tradition locale semble l'englober dans sa condamnation des infamies de la période esclavagiste. Il a fallu atten-

⁹⁵ François Lautret-Staub, *Trois moments de protestation populaire à Bourbon (XVII^e – XIX^e siècles) : conte, haut lieu et légende comme conservatoire de mémoire*, sous la direction de Claude Wanquet, Université de La Réunion, 2002, 467 p., 4 vol.

⁹⁶ Ainsi, « la maison astrologique malgache a été superposée au périmètre de ce cirque, avec des zones dont l'orientation est réputée bénéfique ou maléfique, celle de bon augure qui couvre les directions Nord (du Cap Noir au Cimendef) et Est (du Cimendef à Marla) et celle de mauvais augure le Sud (jusqu'aux Trois Roches) et l'Ouest (qui rejoint le point septentrional en longeant le Maïdo), et les quatre coins : le coin du Nord-Est ou destin Alahamady est la position du pouvoir souverain qui détient le destin le plus puissant (Cimendef). Le coin Sud-Est ou destin Asorotany, c'est-à-dire la position du pouvoir sacré, est celui des ancêtres avec les tombeaux et les monuments funéraires (Trois Salazes). Le coin du Sud-Ouest ou destin Adimisana, représente la position néfaste des sorciers et le coin du Nord-Ouest ou destin Adjady, c'est la position du profane », Prosper Ève, « Le marronnage pour être et préparer son après-mort », *Témoignages* du 14 janvier 2005, URL : http://www.temoignages.re/article.php?id_article=7133.

⁹⁷ *Encyclopedia Universalis* (1995) ; Louis Bergeron est Directeur d'études à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales-EHESS.

dre près de quinze ans, après les Antilles, pour que la recherche universitaire s'y intéresse⁹⁸. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), a lancé un certain nombre d'inventaires, et a produit une carte qui recense plus de 300 sites, parmi lesquels les cheminées des usines à sucre et les fours à chaux se taillent la part du lion⁹⁹ ; quelques associations se penchent sur des projets de réfection, comme celui du moulin de Bois-court. En 1986 dans le cadre d'un contrat de plan, la Région Réunion, avec le concours de l'État, a mis en place une stratégie culturelle originale accordant une place prépondérante à la culture scientifique et technique dont le musée de Stella Matutina (perpétuellement en difficultés depuis) devait être le point relais sur le territoire réunionnais.

Ce patrimoine industriel demande à être à la fois repéré, et compris. Il suppose un travail de recherche et des connaissances en histoire des techniques, histoire industrielle, complétés par la pratique de l'archéologie industrielle.

L'archéologie proto-industrielle

Que reste-t-il de l'ère du café ? Commencée en 1715 sous l'égide de la Compagnie des Indes, cette culture s'est imposée dans les années 1740-1760, sur des habitations dénommées « cafèteries ». Ces plantations, parfois fort étendues, pouvant employer plus de cent esclaves, se tiennent à mi-pente, fuyant les bas anarchiquement déboisés et recherchant l'ombrage des « bois noirs », relevant des critères définis par Beckford, comme l'a montré Cl. Wanquet¹⁰⁰. Mais dès la fin du XVIII^e siècle, devenu, dit Auguste Billiard¹⁰¹, une « culture de famille », le café ne s'accroche plus qu'aux petites propriétés, s'éloignant de la structure de la plantation (368 t en 1868 ; 47 t en moyenne pour la période 1901-1907).

Des infrastructures bâties s'ériquaient sur ces cafèteries avec argamasse ou plate-forme de séchage, magasin. On décrit également un outillage du café : le pilon à plusieurs trous, manipulé par les hommes, alors que les femmes triaient et vannaient, des moulins à café à animaux, formés de deux meules de bois actionnées par une mule, inventés dans les années 1820 par Vassal, qui les avait copiés à Saint-Domingue ; des ventilateurs, des moulins à piler à vapeur. Auguste Billiard les décrit pour le début du XIX^e siècle : « l'argamasse¹⁰² est entourée par la grande case, le magasin à café, le magasin à maïs, le bâtiment des moulins à coton, tous séparés les uns des autres. [...] Sur une argamasse inférieure, les écuries, la cuisine et l'hôpital des Noirs, d'autres petits bâtiments nécessaires à l'exploitation ; plus bas encore les basses-cours et le camp des Noirs, composé d'une cinquantaine de cabanes en bois couché »¹⁰³. Des descriptions semblables sont fournies par les registres de transcription des hypothèques¹⁰⁴.

Tous ces bâtiments de bois, que l'iconographie locale a dédaignés, auraient-ils disparu ? Voire... Il faudrait recenser et localiser les cafèteries, examiner les sites,

⁹⁸ Le lecteur bienveillant me pardonnera de le renvoyer à l'ensemble de mes travaux.

⁹⁹ Touchant le patrimoine industriel, on peut signaler, outre le pré-inventaire normalisé de 1976 réalisé par Philippe Saint-Aubin (3000 fiches), l'inventaire des usines sucrières, celui des fours à chaux, et celui des ponts réalisé par la DRAC.

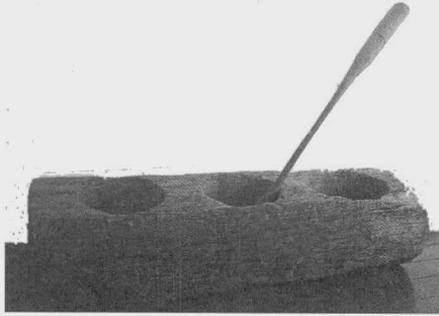
¹⁰⁰ Beckford, *Persistent poverty, underdevelopment in plantation economies of the third world*, Oxford University Press, 1972.

¹⁰¹ Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales* (1822, Librairie Française de Ladvocat, Paris), rééd. ARS Terres Créoles, coll. Mascarin, 1990.

¹⁰² Plate-forme de séchage, en terre battue, ou mieux en mortier indien - d'où le nom - parfois pavée.

¹⁰³ A. Billiard, *op. cit.*, p. 60.

¹⁰⁴ Cf. 4 Q 443 n° 863 du 29/01/1816.



*Un pilon à café*¹⁰⁵

regarder de plus près certaines constructions fort anciennes de sucreries qui ont pu, dans certains cas, réutiliser le bâti du café¹⁰⁶. L'intérêt récent du Conseil Régional pour le café montre que ce produit ne s'est pas totalement éloigné de la mémoire de notre île.

Il ne reste pas davantage de la brève époque du coton, fin XVIII^e début XIX^e, qui produisit pourtant de belles fortunes : aucun bâtiment spécifique n'est à ce jour identifié, mais les recherches n'ont pas encore eu lieu. Quant à l'outillage, ces presses ou ces moulins à égrener « composés de deux cylindres en bois qu'un Noir met en mouvement avec une pédale »¹⁰⁷ – dont Henri Paulin Panon Desbassayns (enrichi à Saint-Gilles par le coton) connaît l'insuffisance, puisqu'il se fait présenter en France, par un certain Alavet, un moulin en fer jugé trop onéreux¹⁰⁸ – les distinguerait-on aujourd'hui du « flangourin ou frangourin », moulin à sucre élémentaire ? Et les girofleries, qui couvraient pourtant la côte est, et comportaient aussi argamasse et étuves, comme celle de Joseph Hubert : qu'en reste-t-il ?

Bourbon présente la particularité de n'avoir pas basculé dans la monoculture avant l'époque tardive de la canne, au début des années 1820. En sus du café, l'île assure pendant tout le XVIII^e siècle et même au début du XIX^e une production vivrière qui satisfait alors ses besoins ainsi que ceux de l'Île de France. On cultivait et on exportait des céréales : blé et maïs. Des étuves sont construites à Saint-Denis pour les céréales panifiables ; leur espace est vendu en 1816 au Bureau de Bienfaisance qui y installe un bazar ; le Bureau le revend en 1863 à la ville ; elle y édifie le marché (intéressante architecture métallique à peu près contemporaine des Halles de Baltard), toujours en usage. Quant aux étuves, elles sont détruites dès 1816, et leurs matériaux récupérés ont servi à restaurer l'ancien Collège de 1792, dont le gouverneur Bouvet de Lozier a décidé la réouverture. De Crémont fait édifier dans le quartier du Bas de la Rivière à Saint-Denis une Boulangerie Royale dont les moulins à eau sont alimentés par le canal des Moulins. Les restes de la boulangerie ont disparu, du moins le dit-on, mais demeurent des vestiges du canal.

¹⁰⁵ Un « pilon-kalou », pièce monoxyle en bois de fer (début du XIX^e siècle ?).

¹⁰⁶ C'est sans doute le cas à l'usine sucrière du Chaudron.

¹⁰⁷ A. Billiard, *op. cit.*, p. 68.

¹⁰⁸ Henri Paulin Panon Desbassayns, *Voyage à Paris pendant la Révolution*, Librairie Académique Perrin, 1985, p. 150 ; Panon Desbassayns ajoute : « d'autant que le fer se rouille dans les colonies, et qui pourrait dans mon pays réparer cette machine compliquée ? ».

Le maïs, introduit à Bourbon au XVIII^e siècle, a bien vite conquis une place de choix grâce à ses forts rendements et à ses qualités nutritives. Cultivé surtout dans les plaines littorales (plaine du Gol à Saint-Louis par exemple) en association avec la culture des citrouilles, concombres et haricots, il demeure jusqu'au milieu du XIX^e siècle la base de toute alimentation, notamment le « sambal » des esclaves, maïs et pois du Cap cuits ensemble¹⁰⁹, et le « sosomahi », qui perdure jusqu'au début de notre siècle. Ses infrastructures sont un peu plus connues : on cite le moulin à maïs de Saint-Paul, un magasin et séchoir à maïs dans les Hauts de Saint-Leu. Les grands magasins de la Compagnie des Indes, à Saint-Denis, Saint-Leu, Saint-Paul, Saint-Pierre, mi-entrepôts, mi-bureaux, servaient aussi à entreposer maïs et blé.

Que reste-t-il enfin des « apparaux » de débarquement que manœuvraient les Noirs du roi, des pompes, de toutes ces infrastructures pré-industrielles qui montrent l'acharnement technicien et productiviste très ancien de tout un groupe social, et la familiarité originelle de la masse de la population, y compris les esclaves, avec ces techniques et ces mécaniques, qui fonctionnaient, le plus souvent, par leur travail ? Que reste-t-il de ces compétences techniciennes qui pénétrèrent de bonne heure la population esclave ?

L'archéologie industrielle du sucre

Pendant, l'essentiel du patrimoine industriel de l'île est le patrimoine sucrier. Les travaux récents ont pu réévaluer à la hausse le phénomène sucrier dans l'île. L'étude des vestiges industriels doit se mener à deux niveaux : au niveau archivistique, au niveau d'une archéologie industrielle, sur le terrain. Il est temps d'engager une démarche d'inventaire, qui privilégie la localisation, le relevé planimétrique des vestiges et la documentation archivistique des habitations sucreries.

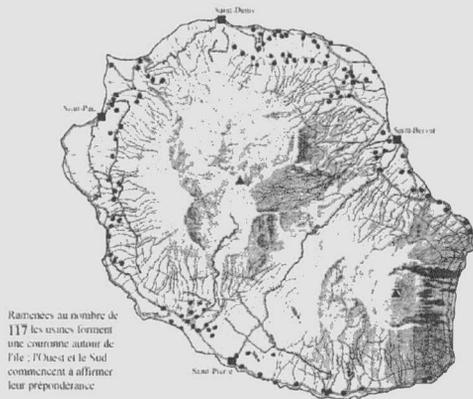
Le travail en archive est indispensable. Les fonds requis sont en général les transcriptions d'hypothèques (fonds 4 Q), qui recopient les actes notariés (fonds 3 E), et donnent la localisation, la description des usines aux diverses dates de leur vente, ainsi que l'identification des propriétaires. L'étude systématique de ces actes a fourni le nombre des usines, qui a atteint 274 unités construites (et non 189), dont 194 au moins fonctionnèrent en même temps (1834).

Ces actes livrent aussi le nombre, la disposition, la destination, les dimensions, les matériaux des bâtiments d'exploitation ; ils peuvent permettre de redresser des erreurs tenaces : ainsi la tour du Chaudron autrefois assimilée à une étuve à sucre est tout simplement celle d'un moulin à vent, construit par le propriétaire en 1827 (Fréon), pour pallier l'insuffisance de son moulin à vapeur ; le moulin à vent de Boiscourt actionnait une pompe à eau, et non un moulin à sucre, etc. Les actes décrivent les machines, la technologie employée, en particulier les inventions de Gimart et de Wetzell¹¹⁰, et son évolution. Ils permettent de construire la répartition ethnique des esclaves, de constater leur créolisation, l'érosion du nombre des esclaves malgaches, la quasi-inexistence

¹⁰⁹ Un mets qui « leste l'estomac de ceux qui ont un gros appétit », selon Billiard, *op. cit.*

¹¹⁰ Voir J-F Géraud, « Joseph Martial Wetzell (1793-1857), une révolution sucrière oubliée à La Réunion », *Revue Historique des Mascareignes*, n° 1, juin 1998, et « Innovation technique et politique à Bourbon, 1810-1848 », *Revue Historique de l'Océan Indien* n° 2, AHIOI, 2006, p. 84-101.

d'esclaves indiens, dont la proportion ne dépasse pas 2 %, de distinguer la qualification de cette main d'œuvre et son évolution, etc.



Les usines sucrières à Bourbon en 1848

Sur le terrain, le site ne propose souvent à l'étude que l'état final de la structure, qui ne remonte guère pour les usines locales au-delà des premières années du XX^e siècle, voire aux dernières années du siècle précédent. On peut cependant, grâce au travail archivistique, reconnaître des édifices plus anciens (magasin de 1827 au Chaudron).



Vue Belle, Saint-Paul¹¹¹



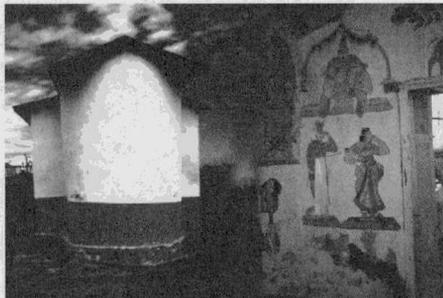
Magasin de 1827 et argamasse au Chaudron

¹¹¹Le domaine compte une sucrerie depuis 1825. Comme beaucoup d'autres, il adopta après 1840 les perfectionnements de Wetzell (rotateurs à basse-température), changea plusieurs fois de propriétaire, fut repris par le CFC qui le modernisa en 1865, avant d'être acquis par les Sucreries de Bourbon en 1970, mais l'usine ne fonctionne plus depuis 1960. L'établissement montre aujourd'hui un ensemble d'édifices en moellons avec chaînages d'angle en pierre de taille, d'âges différents. Le bâtiment le plus ancien, orné d'une façade à fronton et d'un pignon à redans, porte la date 1838. Les plus récents sont les vastes édifices, aux fenêtres rectangulaires, et à la charpente métallique, ainsi que la cheminée carrée de moellons enduits. Il reste aussi une distillerie, des logements d'employés, un temple tamoul.

Il n'est pas impossible de retrouver encore quelques machines – la majorité a en effet été fondue ou exportée à Madagascar, Mayotte, ailleurs ? – de rares édifices culturels fréquentés par les engagés, les logements de ces derniers.



« Pompe » à vapeur Fawcett 1817,
La Roseraie¹¹²



Temple Pandiali, le Gol¹¹³

Les espaces usiniers à fouiller étant très vastes, et les autorisations de fouilles impossibles à obtenir, il est souvent plus judicieux de désherber, prospector, relever les mesures et photographier. Si l'autorisation venait à être accordée, il faudrait pratiquer une fouille interrogative, limitée dans l'espace, pour vérifier telle ou telle hypothèse. L'objectif serait alors de distinguer la permanence des bâtiments, d'identifier les plus anciens, d'analyser les techniques de construction, d'esquisser la mesure des évolutions successives, à travers les remaniements, les reconstructions, de comprendre le fonctionnement de la chaîne industrielle. De toute façon, les principes d'une archéologie classique doivent être respectés : fiche signalétique, quadrillage, stratigraphie, étiquetage, tenue d'un journal de fouille.

Pour l'instant, rares sont les sites sucriers qui ont bénéficié d'une prospection et d'une étude systématiques, à l'exception de l'usine Desbassayns/Villèle à Saint-Gilles les Hauts, créée vers 1824 par la fameuse Madame Desbassayns. L'unité a fait l'objet de fouilles, commanditées par le Conseil Général de La Réunion, sous l'égide du CHAM, de 1991 à 1993¹¹⁴.

¹¹² L'originalité du site usinier de La Roseraie (aujourd'hui propriété de M. Adam de Villiers, la sucrerie fut créée à la fin des années 1820 par Lory et Malavois) est de posséder la plus ancienne machine à vapeur de La Réunion semblable au modèle installé au Chaudron en 1817 par Charles Desbassayns. Il s'agit d'une machine de marque *Fawcett* de 6 CV fabriquée à Liverpool : les machines anglaises étaient jugées plus performantes que les françaises, et Joseph Desbassayns servit d'intermédiaire pour les commander. La machine (gauche de l'image) qui comporte une grosse chaudière en fer fondu boulonné, ancrée sur un massif de maçonnerie, était servie par deux esclaves, un chauffeur qui enfournait des mâchures de cannes, et un conducteur. On voit sur le dessus de la machine les restes du cylindre où le piston allait et venait et les deux colonnes de fer supportant le mécanisme qui entraînait le grand volant de fer fondu (disparu) communiquant le mouvement au moulin (à droite). Sous la machine se trouvait une citerne qui l'alimentait en eau.

¹¹³ Datant du début du XX^e siècle et non des années 1852 comme l'affirment certaines reconstitutions mémorielles, le temple est édifié dans l'ancien camp des engagés. Si l'empreinte indienne ne paraît pas dans l'architecture générale de l'édifice, qui correspond au module d'une longère d'habitation de 25 m, l'agencement du bâtiment la révèle dans la petite cour avec pierre sacrée (Kalou, Lingo), la base peinte en rouge (kati), et les deux ouvertures circulaires avec pétales (chakram, emblème vishnouite, en avant des niches). L'intérieur du temple, divisé en cinq espaces, voit se succéder un mandapa avec kalou, un mandapa avec barrière de bois, le shikhara au milieu duquel se trouve un autel secondaire (à gauche, à Madulivelen, à droite à Karli), le nukha mandapa, enfin, le sanctuaire garbhagata, avec des statues de Maryamin/Pandialé, précédées de kalou. Le décor peint illustre néanmoins une forme d'interculturalité, associant la représentation d'un gardien tutélaire en costume de soldat de l'armée française de l'époque, à l'image de la déesse Ganga en porteuse d'eau.

¹¹⁴ Voir le *Bilan du chantier-école de l'usine à sucre de Villèle, 1991 – 1993*, CHAM, 142 p., Musée de Villèle. Voir également « Les usines à sucre de l'île de La Réunion », Jean-François Géraud avec Jean-Louis Guébourg, *L'archéologie industrielle en France – Patrimoine-Technique-Mémoire*, CILAC, n° 35, décembre 1999, 124 p., pp. 6-16.



L'usine de Villèle, début 1992, après déblaiements et avant conservation (vue du S-E)



Intérieur de l'usine après travaux de conservation (au premier plan, turbine à sucre)

L'usine de Ravine-Glissante, à Sainte-Rose, a été débroussaillée ; l'usine du Chaudron¹¹⁵, celle du Gol¹¹⁶, ont donné lieu à des études universitaires. Enfin, au titre des réalisations emblématiques, on mentionnera bien sûr le Musée de Stella¹¹⁷.

¹¹⁵ J-F Géraud, *Archéologie industrielle des usines sucrières à La Réunion 1815-1815 : méthodologie, recensement, localisation ; l'exemple du Chaudron*, mémoire de DEA cité.

¹¹⁶ Xavier Le Terrier, *Etude d'archéologie industrielle des usines sucrières à La Réunion, l'usine du Gol des origines au début du XX^e siècle (1816-1906)*, mémoire de maîtrise sous la direction des professeurs Claude Wanquet et Prosper Eve, Université de La Réunion, 1998, 179 p.

¹¹⁷ Après cinq ans de travaux et pour un coût de 63 millions de F sur une superficie de 5 000 m², le musée présente la plus grande collection de machines à vapeur de France. Sur deux étages il offre au public divers aspects de la culture réunionnaise, ainsi que 3 ha de jardins autour d'une allée de l'énergie comprenant machines à vapeur, éoliennes, roues de Pelton et de Francis. Le parcours du musée est organisé en neuf secteurs représentant le passé, le présent et le potentiel pour l'avenir de l'économie réunionnaise. L'exposition permanente est jalonnée de coins lecture, de bornes vidéo interactives. L'ensemble est complété par une salle d'exposition temporaire de 500 m², d'un forum de conférences de 100 places, d'une salle de projection et d'un centre de documentation de plus de 5 000 ouvrages.

Pour une archéologie de l'habitation

Aux Antilles, on a d'abord envisagé l'archéologie comme une archéologie industrielle du sucre¹¹⁸, elle-même conçue dans un contexte étroitement socio-économique, à l'imitation de ce qui s'était fait en Amérique du Sud, dans l'exaltation des décennies 1960/1970 : la perspective était celle d'une histoire des luttes ouvrières, et non d'une vision archéologique et technique des choses. Or, on doit considérer les habitations à la fois comme des lieux de production, et comme le creuset de la société et de la culture créoles. Elles sont dès lors perçues comme les unités de base pour l'histoire de l'habitat, l'histoire sociale et surtout l'histoire de la civilisation matérielle. Cette démarche a été initiée en Guyane lors des fouilles de l'habitation-sucrerie Vidal, de l'habitation roucouerie Poulain et de l'habitation à épices Fonds de Rémire (île de Cayenne), où furent retrouvés « des outils, des armes, des monnaies, de la vaisselle, des bouteilles, des ferrures de porte, etc., qui permettent enfin de reconstituer la vie quotidienne sur une habitation, non à partir de l'extrapolation de rares textes historiques mais par une véritable histoire de la culture matérielle. En outre, des pipes de facture africaine offrent un témoignage exceptionnel sur l'activité des esclaves »¹¹⁹. Dès lors, l'archéologie antillaise s'est alignée sur l'archéologie historique pratiquée en Amérique du Nord et dans les Grandes Antilles, à l'occasion des fouilles de Fond Saint-Jacques, évoquées plus haut, et de celles de la Poterie des Trois-Ilets à la Martinique.

Il importe qu'à La Réunion l'archéologie de l'habitation se fasse dans une démarche exhaustive, mette l'accent sur l'étude des structures d'habitat et des objets mobiliers, appréhende la vie quotidienne, de l'esclave comme du libre. Ne se limitant pas à la grande structure de la plantation, elle devra s'intéresser à l'habitation moyenne, organisation fort éloignée de celles des grands domaines de Saint-Domingue ou de la Virginie avec lesquelles la littérature et le cinéma nous ont familiarisés. Dans le même ordre d'idées, il importe de diriger l'intérêt, non seulement sur le bâtiment de prestige (loge du gouverneur, cathédrale, églises, bâtiments de la Compagnie des Indes, etc.), mais sur les demeures d'habitation, celles des maîtres, mais aussi celles des régisseurs et esclaves : or les constantes mutations de propriété ont laissé, pour des dates parfois anciennes, des actes notariés et des inscriptions/transcriptions d'hypothèques (fin XVIII^e-XX^e siècles) riches de données descriptives et financières¹²⁰. Nous soulignons une fois encore cette importance du rôle de l'écrit : la créolité possède une nature essentiellement vernaculaire par sa dimension orale. Cependant le discours de l'oralité ne connote pas la fixité des faits, mais leur perpétuelle reconstruction par une énonciation et une mémoire évolutive, et l'oubli rapide des pratiques dont ne peuvent alors subsister que des traces matérielles : l'écrit a donc toute sa place dans une « archéologie créole ». D'autre part, bien que s'énonçant comme permanente (le TAN LONTAN), la culture créole, en tant que culture orale, admet dès l'origine le principe d'adaptations permanentes, qui peuvent aussi être vécues comme métissage.

¹¹⁸ L'archéologie industrielle y a connu un développement assez précoce. Les premières fouilles ont été réalisées à la Martinique à Moulin L'Étang en 1973 et au Château Dubuc en 1974, avec pour objectif de rendre visibles les structures enfouies. En Guyane, les fouilles débutent à partir de 1984.

¹¹⁹ Voir Vincent Huyghues Belrose, *La société d'habitation, une civilisation historique*, URL : http://kapeskreyol.potomitan.info/dissertation_biblio.php.

¹²⁰ Voir en particulier ma thèse (citée) et les travaux de Xavier Le Terrier.

Autres activités industrielles

L'horizon sucrier n'ouvre pas que sur lui-même, mais sur toute une nébuleuse d'équipements et d'activités qu'il induisit, et dont les traces archéologiques peuvent être retrouvées. Les marines, fort nombreuses, plus tard les voies ferrées privées (celles du Gol, de Ravine Creuse) et les câbles aériens. Les briqueteries, les forges et fonderies, les ateliers de ferblanterie et de chaudronnerie, les fours à chaux qui mériteraient à eux seuls une étude archéologique. La réussite sucrière qui enrichit la société, encouragea d'autres entrepreneurs à courir le risque de l'industrie. On pense ici à l'aventure de la soie. Sait-on qu'il y eut dans les années 1840 plusieurs magnaneries dans l'île, et qu'à Salazie nouvellement ouverte à la colonisation, avec le concours partiel du Conseil Colonial, Périchon de Sainte-Marie édifia ainsi à partir de 1839, sur le site de Mare à Citrons, une magnanerie modèle, adoptant le système de Darcet (armoires à sécher les cocons, complexe système de chauffage qui fonctionnait avec une machine à vapeur), et une filature équipée de tours Geffrey, infrastructures à la pointe de la technologie séricicole de l'époque¹²¹ ? Ces unités qui firent rapidement faillite n'ont laissé aucune trace, ni sur le sol, ni dans le terreau de la mémoire. Il ne reste plus aujourd'hui dans le cirque que quelques mûriers, un « Chemin filature ». Une difficile investigation dans les broussailles de la ravine Grosse Roche n'a permis de déceler aucun vestige, mais une recherche approfondie et quelques sondages permettraient de retrouver le site précis et quelques substructions, voire quelques objets. Les thermes de Salazie n'ont-ils pas été exhumés il y a quelques années ?

Un pointage rapide du *Bulletin Officiel* de l'île, qui demande à être systématisé, montre, des années 1850 à 1950, une véritable « tentative industrielle » qui multiplie les structures, désormais de faible importance, illustrant le passage d'un objectif d'exportation à celui de la satisfaction de besoins locaux, par transfert et acclimatation de certaines des modalités de la production industrielle : corderies d'aloès, fabriques de tabac, d'essences et de parfums, de produits agroalimentaires, etc. Un certain nombre de ces unités sont installées dans les usines sucrières que la crise des années 1870 a désaffectées, et en réutilisent, au moins partiellement, les structures et le matériel : à l'usine K/Véguen de Saint-Louis (Les Cocos), qui ferma en 1901, on installa par la suite une usine d'aloès, puis un moulin à maïs qui fonctionnait encore après 1945 ; celle du Piton (Saint-Joseph) fut au début du siècle dernier transformée en féculerie, minoterie, moulin à maïs utilisé jusqu'à la fin de la guerre.

Les féculeries furent mises en place pour le traitement du manioc : la racine de manioc¹²² était râpée, tamisée, puis mélangée à de l'eau, filtrée, décantée, la pâte mise à sécher ; le produit obtenu était broyé, donnant le tapioca. La féculerie Valliamé, à Saint-André, était équipée d'une machine à vapeur pour la râpe, joutée par les grands bassins de décantation. L'exploitation de l'aloès fut présentée comme un intéressant palliatif de la crise sucrière¹²³. Après une première époque de fabrication manuelle ou

¹²¹ J-F Géraud, « Le mirage de monsieur Périchon, la soie à Salazie », catalogue de l'exposition *Le temps d'un espace, l'espace d'un temps*, éditions Ecomusée de Salazie, 1999.

¹²² Introduit pour l'alimentation des esclaves, le manioc devint une des bases de l'alimentation à La Réunion : la racine de manioc était consommée directement après avoir été rouie (mise à macérer pour éliminer le composé toxique).

¹²³ Voir Xavier Le Terrier, *Une ancienne industrie textile de la Réunion aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles : la fabrique d'aloès*, conférence présentée dans le cadre des Amis de l'Université, Saint-Pierre de La Réunion, mars 2003.

semi-manuelle (fin des années 1850, fin des années 1880), très polluante¹²⁴, on adopta une procédure industrielle en important la gratteuse ou gratte, employée à Maurice, à partir de la fin des années 1880. La première usine à l'utiliser est celle de Carosse (Saint-Gilles). Les fibres, extraites au moyen de gratteurs (une poulie, comportant sur sa circonférence des cornières, les grattes, frotte sur les feuilles, séparant la pulpe des fibres), sont mises à rouir dans des bassins alimentés au moyen d'une pompe par l'eau du canal Bruniquel. Au début du XX^e siècle l'usine de Carosse dispose de 6 grattes, mais n'en emploie que 5 pour ménager le moteur à vapeur¹²⁵. Atone jusqu'en 1920, l'activité est alors dynamisée par l'augmentation du prix des fibres puis la Seconde Guerre mondiale ; elle cesse dans l'île en 1956. Citons enfin, parmi d'autres structures industrielles, la chocolaterie créée en 1921 par la famille Law Son dans le quartier du Bas de la Rivière¹²⁶ à Saint-Denis.



La féculerie Valliamé



Ruines de la chocolaterie Law Son

Ainsi, l'archéologie industrielle permet-elle, par l'étude des structures, des machines, des processus de fabrication¹²⁷, de mettre en évidence la « créolisation » d'une technologie¹²⁸. De ce fait, les travaux à venir établiront que cette archéologie historique est, par nature, une « archéologie du métissage »¹²⁹.

*

L'archéologie réunionnaise se bâtera, quoiqu'il en soit, sur une solution de continuité. Si les investigations à venir établissent un jour que l'île fut découverte, voire partiellement habitée, avant la colonisation française, on ne peut nier que cette, ou ces, occupation(s) avai(en)t cessé au moment de cette colonisation : l'île était alors vide de toute présence humaine. L'héritage de ces hypothétiques présences, y compris au niveau sym-

¹²⁴ Elle déclencha par exemple la colère des habitants de la Montagne : « Les feuilles, battues à la main, sont mises à rouir dans les flaques d'eau qui jalonnent le cours des ravines, avec de graves conséquences sur l'environnement. Les rapports de police constatent en 1870 que tous les sites ayant servi au rouissage des feuilles d'aloès sont pollués. (...) Ces eaux polluées et stagnantes (...) attirent des « nuées de moustiques » et rendent (...) la localité inhabitable. Excédés, les habitants se plaignent et finissent par adresser une pétition au Maire de Saint-Denis, afin d'obtenir que l'exploitation des feuilles d'aloès soit interdite dans les ravines qui se situent à proximité de leurs habitations », Xavier Le Terrier, *Une ancienne industrie textile de la Réunion...* conférence citée.

¹²⁵ Ces corderies ou fibrieres sont utilisatrices de main d'œuvre, une centaine de travailleurs ou plus.

¹²⁶ Autrefois pôle ancien de l'industrie agro-alimentaire, avec les moulins du XVIII^e siècle et les abattoirs, tradition continuée avec les entreprises de Law Son (chocolaterie, fabrique de cigarettes, distillerie), ce quartier aujourd'hui désindustrialisé connaît en outre un profond remaniement urbanistique.

¹²⁷ A commencer par la technologie sucrière à Bourbon, avec les adaptations de Desbassayns, Gimart, Wetzell, etc.

¹²⁸ Mireille Mousnier le souligne aussi pour les Antilles : « Les sociétés créoles se sont caractérisées par la rapidité de leur capacité d'adaptation, par la coexistence de secteurs très novateurs et de permanences conservatrices », voir « Adaptation et créolisation dans l'architecture industrielle des petites Antilles françaises », *Etudes créoles*, vol. IX n° 2, 1986, p. 78-91.

¹²⁹ Voir Kathleen Deagan, « Mestizaje in Colonial St Augustine », *Ethnohistory*, 1973, 20 (1), p. 55-65 ; et « Colonial Transformation: Euro-American Cultural Genesis in the Early Spanish-American Colonies », *Journal of Anthropological Research*, Vol. 52, n° 2 (Summer, 1996), p. 135-160.

bolique, compte pour rien dans l'ordre scientifique. Cette solution de continuité empêche également l'établissement d'une passerelle anthropologique entre cette « histoire profonde » et les temps modernes et contemporains, ce qui est en revanche possible chez nos voisins, à Madagascar, aux Comores, etc. Cela, toutefois, ne doit pas décourager la recherche archéologique orientée vers ce passé reculé. Il est temps, également, d'accepter l'idée que, sur cette île, les phénomènes de colonisation, d'établissement, d'échanges, de guerre et de défense, se sont organisés à partir de la mer. Que ces activités liées à la mer, indépendamment des rares découvertes subaquatiques, doivent être déduites du matériel qui demeure sur la terre. Et que la mer n'est pas seulement le moyen principal de communication d'une île et d'une population insulaire qui ne furent jamais isolées, mais qu'elle a été sans doute un élément essentiel du mode de vie des habitants.

Faut-il aborder la recherche archéologique à La Réunion à travers le prisme de la singularité de l'île, de ses manifestations sociales et culturelles ? L'idée que l'île, que toute île serait, a priori, un laboratoire, nécessairement distinct du continent, est une idée qui est aujourd'hui passablement remise en cause¹³⁰. En réalité, l'appréciation et l'affirmation de la spécificité devront intervenir en conclusion des recherches archéologiques, non en préalable méthodologique. Nos travaux sur l'archéologie industrielle ont montré comment, dans le domaine sucrier ou séricicole, on note une double volonté, de transfert technologique européen, mais aussi d'adaptation aux données locales ; cette dernière émane parfois des travailleurs eux-mêmes, en particulier des esclaves, sans qu'il s'agisse néanmoins d'emprunts à leur culture technique originelle.

En se gardant des fausses lectures d'une histoire continuiste, en conservant aux trouvailles – aux faits – archéologiques, leur dimension « d'éléments et/ou systèmes autonomes », les chantiers de l'archéologie de l'esclavage, du marronnage, du peuplement en général doivent être systématiquement ouverts : on ne peut plus se limiter à la seule exploitation de découvertes fortuites, souvent révélées de mauvais gré. Le chantier de l'archéologie industrielle doit être approfondi, élargi à l'archéologie de l'habitation. Puisque l'île est engagée dans la recherche et la valorisation de sa culture créole, on ne peut plus accepter la volontaire ignorance dont reste encore entourée la dimension matérielle et technique de cette même culture. Plutôt que de créer un patrimoine fictif, comme on en voit ici et là l'initiative dans l'île¹³¹, il serait préférable qu'un travail archéologique exhume, articule et explicite les éléments tangibles de ce qui peut donner, à l'écart de certaines divagations dans l'imaginaire, un ancrage scientifique à la connaissance et à la vie de cette culture.

Jean-François Géraud est Maître de Conférences en Histoire Contemporaine

jfgeraud@wanadoo.fr

¹³⁰ C'est le cas en ce qui concerne les périodes préhistoriques : « Almost 30 years ago, Terrell concluded that there is no reason to think that the ecological and cultural processes acting upon island peoples are in any way different from those operating on continental populations. The same must then certainly apply to riverine and coastal groups. In fact, the common range of constraints impacting island societies does not vary from that affecting mainland communities in similar situations of communication and interaction », Arie Boomert & Alistair J. Bright, « Island Archaeology: In Search of a New Horizon », art. cit.

¹³¹ On se contentera de citer le cimetière du Père Lafosse, ou « Cimetière des âmes perdues », au Gol, Saint-Louis. Il abrite la tombe du père Lafosse, curé et maire de Saint-Louis, militant « abolitionniste » qui posséda cependant des esclaves ; mais les « tombes d'esclaves » qui l'entourent sont des faux. On peut aussi se questionner sur l'instrumentalisation qui consiste parfois à assimiler les lazarets de la Grande Chaloupe à des structures carcérales, réservées par-dessus le marché aux seuls engagés indiens !

ANNEXE 1 :

a) Le puits arabe dans l'inventaire général du patrimoine
(Réponse 9)

Inventaire général du patrimoine culturel	
Titre	Puits Arabe
Localisation	Réunion ; 974 ; Saint-Philippe
Aire d'étude	Réunion
Lieu-dit	la Cayenne
Adresse	R.N.2
Dénomination	puits
Auteur(s)	maître d'œuvre inconnu
Gros œuvre	lave ; pierre de taille
	propriété publique
Type d'étude	inventaire topographique
Référence	IA00040621
	© Inventaire général
Enquête	1986
Date versement	1987 AVANT

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=INSEE&VALUE_1=97417

b) Le Progrès, 16 juin 1949 – octobre 1917

L'auteur, sous le pseudonyme de J. Pierre Dubaril, après avoir planté le décor d'un « puits d'origine antique et presque fabuleuse », dans un « site quasi-romantique », décrit un ouvrage « creusé en pleine terre, non loin des galets du rivage où aboutissent les sources qu'il devait recueillir, mais qui passent un peu au nord ». De 25 pieds de long sur autant de profondeur, 7 à 8 pieds de large, « tout en pierres de taille dont les assises régulières s'évasent légèrement vers la marge ; d'un travail minutieux et presque artistique », ce puits « offre au touriste l'énigme de sa construction bizarre et évidemment d'un autre âge ». Les pierres de la margelle, malheureusement descellées pour édifier une demeure proche, portaient des inscriptions « indéchiffrables », semblables à celles gravées sur une grosse pierre de la ravine Basse Vallée. Sans les faire véritablement siennes, sans avancer non plus la moindre ébauche de preuve scientifique, l'auteur évoque alors l'hypothèse, formulée par Paul Hermann, d'une colonie d'Arabes établis dans l'île vers les VII^e – VIII^e siècles (le puits serait identique à ceux qui ont

été creusés en Egypte), voire de Phéniciens ou « d'argonautes » (?) ! Dès lors, il dérive avec humour vers le légendaire, rapportant que, derrière une pierre rectangulaire scellée au milieu de la paroi latérale, face à l'escalier, se trouvent des jarres d'or, sous la garde de l'esprit chagrin d'un « esclave cipaye tué et enterré » au milieu d'elles ; « seule une jeune vierge aurait le pouvoir d'exorciser l'esprit du caveau, le soir de la Toussaint à minuit », conclut-il avec une ironie un brin anticléricale – époque oblige. Peu dupe de ces ZISTWAR GRANDIAB, l'auteur ne l'est pas davantage de cette représentation archaïque d'une archéologie prédatrice, qu'il dénonce en rappelant « à ceux qui l'ignorent que ce puits a une valeur archéologique, sinon purement artistique, et qu'il mérite d'être un peu plus protégé contre les nouveaux vandales »¹³².

Annexe 2 :

Les esclaves oubliés :

Je ne peux clore le paragraphe sur l'esclavage sans évoquer la récente campagne de fouilles menées sur l'îlot de Tromelin, à laquelle a participé mon collègue Sudel Fuma. On peut d'ailleurs y voir un exemple de cette « archéologie de la mer », évoquée plus haut. L'opération « *L'Utile... 1761 : esclaves oubliés* » a débuté en 2005 avec des recherches historiques qui ont été effectuées en France métropolitaine, à La Réunion, à Madagascar, à Maurice. Placée sous le patronage de l'UNESCO, dans le cadre de l'année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition et du programme « La route de l'esclavage », une expédition archéologique a été lancée le 9 octobre dernier par le GRAN (Groupe de Recherche en Archéologie Navale) sous la tutelle du Préfet administrateur supérieur des TAAF.

Partie de Bayonne le 17 novembre 1760, l'*Utile* est une flûte de la Compagnie Française des Indes Orientales. Elle s'échoue le 31 juillet 1761 sur l'île de Sable (aujourd'hui île de Tromelin), un îlot désert de 1 km². Elle transporte des esclaves malgaches achetés en fraude, destinés à être vendus à l'Île de France. L'équipage français de 125 hommes regagne Madagascar sur une embarcation de fortune, laissant alors 60 esclaves sur l'île avec 3 mois de vivres, après leur avoir promis de venir bientôt les chercher. Cette promesse ne fut jamais tenue et ce n'est que 15 ans plus tard, le 29 novembre 1776, que le chevalier de Tromelin, commandant la corvette *La Dauphine*, sauve les 8 esclaves survivants : 7 femmes et 1 bébé de 8 mois. L'épave de l'*Utile* a été localisée par les météorologues qui assurent l'exploitation à la station météorologique installée sur l'île depuis 1954.

Le séjour sur l'îlot de Tromelin a duré un mois, mais en raison des faibles capacités d'accueil, l'équipe a été réduite à 8 personnes dont l'archéologue Max Guéroul, l'historien Sudel Fuma et 3 plongeurs réunionnais. Le travail sous-marin a nécessité plus de 120 plongées et a permis de localiser de nombreux objets, en particulier 2 fragments de la cloche du navire. Comme il fallait s'y attendre, beaucoup d'objets provenant de l'épave ont été retrouvés sur la terre ferme, sur la zone d'habitat des esclaves. Les fouilles terrestres n'ont pas déçu les archéologues. Ils ont découvert, très rapide-

¹³² Nous devons encore à l'amitié du professeur Eve la signalisation de cet article.

ment, un four ayant servi aux marins pour la fabrication du biscuit destiné à constituer l'alimentation pendant le voyage de l'embarcation de fortune jusqu'à Madagascar. En revanche, la recherche de sépultures de marins ou d'esclaves n'a pas été couronnée de succès.

Le résultat le plus significatif de cette mission a été la localisation de l'habitat des esclaves, situé sur le point haut du Nord de l'île. Cela a permis d'avoir des informations sur les conditions de vie de ces naufragés. On sait notamment qu'ils ont creusé un puits et ont trouvé de l'eau à 5 mètres de profondeur. Cela leur a permis de survivre pendant 15 ans. Ils mangeaient principalement des tortues mais aussi des oiseaux, très peu de poissons, car il est difficile de pêcher dans ces eaux déferlantes. Ils se nourrissaient également de coquillages, de crabes et de patates à Durand qui poussaient sur l'île. Ils ont pu faire du feu pendant tout ce temps grâce au bois du navire. La découverte la plus significative concerne une série de récipients en cuivre, 6 au total, de tailles différentes, qui portent l'empreinte du travail des esclaves malgaches, puisque certains d'entre eux ont été réparés de nombreuses fois par rivetage. Les différents objets retrouvés ont tous été identifiés par un numéro d'inventaire, ont été photographiés et entrés dans une base de données. Ils ont ensuite été conditionnés dans 10 caisses en plastique et resteront à La Réunion.

Annexe 3 :

Deux associations de promotion de l'archéologie réunionnaise

Le G.R.A.H.TER - Groupe de Recherches sur l'Archéologie et l'Histoire de la TERre Réunionnaise (Marc et Eric Kichenapanaidou).

1998 : Premier inventaire des sites archéologiques, soit 27 sites sur l'île.

1999 : Mission de plusieurs archéologues dans la forêt du Tapcal à Cilaos ; deux photographes de l'Ecole Nationale de la Photographie à Arles photographient les pierres de la forêt du Tapcal ; 6 juillet 1999 : le préfet accorde l'autorisation d'effectuer une campagne de prospection archéologique sur le site du « Petit-Brûlé » à Sainte-Rose.

2000 : Première conférence internationale des archéologies de l'océan Indien. Sont rassemblés 12 pays de la zone et 30 archéologues.

2001 : Première fouille archéologique au « Petit Brûlé » à Sainte-Rose. Depuis cette date, les activités et fouilles se poursuivent.

« *La Confrérie des Gens de la Mer* est une association loi de 1901 dont l'objet est le recensement, l'étude et la préservation du patrimoine lié à l'histoire maritime de La Réunion et de la zone sud de l'océan Indien. Créée en 1996 par Eric Venner de Bernardy de Sigoyer, elle se compose de bénévoles qui ont tous passé des qualifications techniques en archéologie subaquatique. L'association mène des opérations de sensibilisation à cette histoire maritime auprès du public, des médias et des décideurs politiques. Les éléments de ce patrimoine maritime de La Réunion se trouvent sur le littoral de l'île, dans la zone qui a été la plus touchée par l'urbanisation depuis les années soixante et surtout depuis la fin des années quatre-vingt.

Les opérations archéologiques subaquatiques ont essentiellement pour objet de localiser des épaves de navires naufragés, mais également des infrastructures immergées telles que des ponts débarcadères. Les opérations archéologiques terrestres ont pour but de retrouver et de délimiter les sites des anciennes fortifications côtières qui s'échelonnaient autrefois sur tout le littoral de la Réunion aux endroits de débarquement. Au terrestre comme au subaquatique, les deux types d'opérations archéologiques effectuées par la *Confrérie des Gens de la Mer*, consistent en prospections et en sondages. Elles ont lieu après accord de la DRAC Réunion. Les opérations archéologiques terrestres ont notamment impliqué des sondages archéologiques effectués sur deux sites présumés d'anciennes batteries côtières de la baie de Saint-Paul, datant respectivement du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle.

L'activité archéologique sous-marine de la Confrérie, jusqu'à présent, comprend des prospections archéologiques sur de vastes zones, telle la rade de Sainte-Rose, sur des vestiges d'appontement comme ceux de la Possession et de Saint-Paul et sur des épaves de navires, parmi lesquelles celle du *Warren Hastings* à Saint-Philippe, du *Keranna* aux Aigrettes, et du *Limpopo* à Sainte-Marie. Des sondages archéologiques ont été également effectués sur une épave non encore identifiée de la baie de Saint-Paul.

Ces opérations archéologiques permettent, en complément des sources d'archives souvent lacunaires, de mieux connaître l'ancienne activité maritime de La Réunion et l'histoire de sa défense qui sont étroitement liées ».

[Olivier Fontaine, Historien de la Confrérie]